

O I B T ACTUALITÉS DES Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



La vie après la cinquantaine

Le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) célèbre la cinquantaine, à savoir qu'il est sur le point de se réunir à l'occasion de sa 50^e session¹. Organe directeur de l'OIBT, le Conseil a de nombreux acquis à son actif depuis sa première session à Genève en 1985-1986. Ce numéro spécial d'AFT propose une série d'entretiens avec neuf Présidents du Conseil, depuis ses premiers jours jusqu'à aujourd'hui, ainsi qu'avec des Présidents du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile

(GCSC), sans oublier un représentant de notre ville hôte, Yokohama. Nous leur avons demandé d'évoquer les défis auxquels le Conseil a été confronté au fil des ans, ses résultats, ses points forts et ses points faibles, et le rôle qui pourrait être le sien dans les années à venir.

Dans ce numéro: nos entretiens avec des présidents du Conseil et autres responsables; des boursiers de l'OIBT racontent leur expérience...



Entretiens avec:

Markku Simula	3
Yoichi Suzuki	6
Stephanie Caswell	7
Josefina Takahashi	10
Alhassan Attah	12
Katharina Kühmayer	15
Michael Maue	17
Barney Chan	19
Chen Hin Keong	20
Makoto Sekiyama	22
José Trinidad Suazo Bulnes	24
Rob Busink	25

Rubriques

Des boursiers de l'OIBT racontent	27
---	----



Rédacteur en chef Ramón Carrillo
Rédacteur consultatif Alastair Sarre
Assistant de rédaction Kenneth Sato
Assistante administrative Kanako Ishii
Traduction Claudine Fleury
Design DesignOne (Australie)
Impression et distribution Print Provider Aps (Danemark)

Actualités des Forêts Tropicales (AFT) est un bulletin trimestriel publié en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur **METAPAPER SILK RECYCLING**, un papier certifié par le FSC (sources mixtes), intégralement issu du recyclage et respectant le mécanisme de compensation carbone. Imprimé au moyen d'encre végétales à base de soja. Tous les papiers METAPAPER sont fabriqués à l'aide d'énergies renouvelables, à hauteur de 74,66% en moyenne.

L'AFT est distribué **gratuitement** à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. L'AFT est également téléchargeable en ligne sur le site www.itto.int.

Organisation internationale des bois tropicaux
 International Organizations Center – 5th Floor
 Pacifico-Yokohama, 1-1-11, Minato-Mirai, Nishi-ku
 Yokohama 220-0012, Japon
 Téléphone: +81-(0)45-223 1110
 Télécopie: +81-(0)45-223 1111
tfu@itto.int
www.itto.int

Photos: (couverture) Des délégués et responsables lors de la 45^e session du Conseil international des bois tropicaux, qui s'est tenue à Yokohama en novembre 2009. *Photo: K. Sato;* (ci-dessus) Des membres de l'un des groupes de travail intersessions de 2003 sur la négociation de l'accord successeur à l'Accord international sur les bois tropicaux de 1994 embarqués dans une aventure palpitante. *Photo et légendes: avec l'aimable autorisation de J. Blaser et du Bulletin des négociations de la Terre*

M. Markku Simula (p. 3) fut le cinquième Président du Conseil (en 1990). Il se souvient que, au début, on était animé de ce sentiment de «construire quelque chose de nouveau, quelque chose qui n'avait jamais été tenté», même s'il y avait aussi «des résistances s'agissant de déterminer jusqu'où l'Organisation devrait aller».

M. Yoichi Suzuki (p. 6) a présidé le Conseil en 1994. Il explique que, durant son mandat, la plus grande réussite fut de trouver un consensus sur l'Accord international des bois tropicaux (AIBT) de 1994, qui avait été négocié pour succéder à celui de 1983 (et qui sera ultérieurement remplacé par un autre Accord, l'AIBT de 2006).

M^{me} Stéphanie Caswell (p. 7), qui fut la présidente du Conseil en 1998, note que l'adoption de la première grille complète des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles (C&I) fut peut-être la réalisation la plus notable du Conseil pendant son mandat. L'Organisation, qui a montré la voie en matière de C&I, «a eu un impact tout à fait concret sur la gestion des forêts tropicales».

M^{me} Josefina Takahashi (p. 10) a présidé le Conseil en 2001. Elle cite une décision sur l'application de la législation forestière dans le contexte de la production et du commerce durables des bois comme étant l'une des plus importantes que le Conseil ait prise durant son mandat, car «lors d'autres rencontres, elle a aussi ouvert la voie à un dialogue plus ouvert et constructif sur ce dossier». Pour M. Alhassan Attah (p. 12), qui a assuré la présidence du CIBT en 2005, ce sont les travaux du Conseil sur les approches progressives de la certification qui furent l'une des avancées à mettre au compte de son mandat, car ils ont offert aux membres «une occasion de discuter de la légalité, un premier pas vers le processus de certification». M. José Trinidad Suazo (p. 24) est aussi d'avis que les travaux de l'OIBT en matière d'élaboration des politiques ont aidé les pays tropicaux, notamment sur des questions telles que la traçabilité du bois, la promotion de technologies efficaces de la transformation du bois ou encore la coopération entre l'OIBT et d'autres organisations internationales.

M^{me} Katharina Kühmayer (p. 15) fut la première présidente du Conseil (en 2008) à exercer ses fonctions dans le cadre du nouveau régime d'une seule session par an. Elle s'est donc concentrée sur les questions de procédure. Ce fut aussi le cas de M. Michael Maue (p. 17) qui a présidé le Conseil en 2009.

M. Barney Chan (p. 19), le Président du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) explique que le Conseil a engrangé «trop de succès» pour pouvoir tous les énumérer, mais

que, à son avis, la palme revient aux C&I. En revanche, il pense que le Conseil s'est montré trop timoré sur plusieurs «dossiers clés» et qu'il risque «d'être évincé par d'autres». M. Chen Kin Keong (p. 20), Co-président du Groupe consultatif de la société civile (GCSC), observe que la constitution du GCSC a été cruciale, car ce dernier a permis de relayer la voix de la société civile auprès du Conseil, mais il pense aussi que celui-ci doit adopter une position plus ferme sur certaines questions. M. Makoto Sekiyama (p. 22) pense que l'organisation des sessions du Conseil à Yokohama a rendu sa ville plus visible à l'international et qu'accueillir le siège de l'OIBT a été bénéfique, tant pour l'Organisation que pour Yokohama.

M. Rob Busink (p. 25) est le Président du Conseil en exercice. Il affirme que l'OIBT est une organisation unique en son genre, dans le sens où l'AIBT est le seul accord juridiquement contraignant en matière de forêts au niveau mondial et où, bien qu'axé sur les bois tropicaux, sa portée est vaste, englobant tous les aspects de la gestion durable des forêts (GDF). Les discussions qui vont se tenir prochainement concernant l'Arrangement international sur les forêts offrent une opportunité, dit-il, pour l'OIBT de mieux faire savoir comment elle peut aider à résoudre certaines problématiques d'envergure internationale.

Le Conseil dispose d'atouts considérables dont il peut tirer parti, et pêche par quelques faiblesses qui peuvent être surmontées. Au fil de ses 50 sessions, le CIBT a effectué une précieuse contribution de portée incalculable à l'action mondiale qui est menée en vue de favoriser la GDF, des industries forestières viables et un commerce des bois tropicaux pérenne. Il a par ailleurs aidé à renforcer les capacités (notamment dans le cadre de son Programme de bourses, p. 27). Les éminentes personnalités qui s'expriment dans ce numéro d'AFT nous dévoilent quelques-unes des bonnes idées qui permettraient de rehausser davantage la valeur du Conseil. Laissons donc les travaux du CIBT se poursuivre.

1 La 50^e session du Conseil se tiendra à Yokohama (Japon) en novembre 2014. Ce numéro d'AFT ayant été publié à la veille de cette prochaine session, lorsque les lecteurs, pour la plupart, le recevront, la session aura pris fin. Prière de se reporter au site Internet de l'OIBT (www.itto.int) pour connaître l'issue de la session.

Entretien avec Markku Simula

Markku Simula a fait partie de la délégation finlandaise auprès de l'OIBT de 1987 à 1991. Il a été Président du Comité de l'industrie forestière (en 1988) et a participé à plusieurs missions de diagnostic dans des pays membres de l'OIBT. Il a également effectué plusieurs prestations de conseil dans des domaines très variés. M. Simula a été Vice-président et Président suppléant du Conseil international des bois tropicaux en 1989, puis Président en 1990



Markku Simula Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de Président du Conseil?

À l'époque, nous n'en étions qu'aux tout premiers stades de notre phase d'apprentissage. Nous tentions de mettre en place des routines, notamment sur la manière dont les sessions du Conseil devraient se dérouler. Mais nous faisons également face à un autre type de difficulté; à savoir que nous avions une situation très polarisée entre pays producteurs et consommateurs, dont les points de vue divergeaient quant à l'avenir de l'Organisation. Nombre de délégués ne connaissaient pas le sujet et il n'y avait aucun précédent institutionnel. Dans un tel cas de figure, les personnalités individuelles sont amenés à jouer un très grand rôle. Il est évident que les intérêts, ou les attentes, dont l'Organisation faisait l'objet étaient différents selon que l'on était un Producteur, un Consommateur ou une autre catégorie d'acteur.

Les Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles ont été approuvées cette année-là, en 1990. Rétrospectivement, il s'agissait d'un document faisant date, car c'est seulement aujourd'hui, au bout de 24 ans, que nous avons été en mesure de les réviser. La nature normative de ces directives – en d'autres termes, elles définissent des exigences de performance pour la GDF – fut une question très conflictuelle au sein du Conseil. Du au manque d'expérience de l'Organisation, et grâce aux pressions très fortes de quelques ONG environnementales clés, les Directives ont été approuvées au cours de la huitième session du Conseil. Je pense que, à l'époque, personne ne s'est rendu compte du pouvoir normatif que ce document aurait. Plus tard, on a davantage privilégié les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (C&I) qui, de par leur nature descriptive, sont moins sujets à controverse. Il se peut que les Producteurs n'aient pas pris la pleine mesure de ce que les Directives signifieraient pour eux, de sorte qu'ils ont simplement suivi le mouvement. Il va de soi que des groupes d'experts s'étaient réunis et que nous ne travaillions pas à l'aveugle, mais il est probable que leur véritable importance ne soit apparue que par la suite.

Notre mission au Sarawak fut un autre défi de taille. Il s'agissait d'un exercice de haut niveau et d'un effort pionnier, parce qu'elle impliquait – et c'en était un aspect majeur – des consultations sur le terrain, dans la forêt même, et aussi parce qu'il y avait de vives inquiétudes concernant les effets de l'exploitation forestière sur les populations autochtones. Entre autres choses, le rapport de cette mission a amené le Gouvernement du Sarawak à prendre la décision de réduire le niveau d'extraction et d'entamer un processus de dialogue. Le rapport n'était pas en lui-même tellement conflictuel, mais les ONG n'étaient pas satisfaites – quelques-unes du moins – du résultat et elles revendiquaient une réduction plus radicale des prélèvements. Il y eut même des manifestations contre l'Organisation à l'extérieur de la salle de conférence, ce qui a été très médiatisé. Le Conseil a approuvé le rapport, ce qui a eu un grand retentissement dans la presse internationale et donné ainsi une visibilité mondiale à l'OIBT. Cet épisode a manifestement rehaussé l'image de l'OIBT comme étant une organisation de produits de base unique en son genre dans le sens où elle laissait une place aux graves préoccupations d'ordre environnemental et social. Cette mission de diagnostic a eu des retombées plus larges également, puisque ce type d'exercice sera plus tard adapté et exécuté dans d'autres pays. Aujourd'hui, l'OIBT a mené des missions de diagnostic dans une vingtaine de pays.

Le troisième défi fut l'Objectif An 2000. À cette époque, les Objectifs du Millénaire pour le développement n'existaient pas encore, de sorte que notre Objectif An 2000 était une innovation importante. Il était assorti d'une date butoir et d'un objectif quantitatif, en vertu duquel la totalité des bois tropicaux commercialisés devrait provenir de forêts en gestion durable d'ici à 2000. Bien sûr, cet objectif a par la suite été adapté pour être incorporé dans les Accords internationaux sur les bois tropicaux (AIBT) successifs et il demeure un but essentiel pour l'OIBT.

Durant mon mandat, le Conseil a eu plusieurs autres réussites, dont une, que je considère comme particulièrement importante; il s'agit du Programme de bourses. Ce fut l'idée de Manoel Sobral, lequel m'avait convaincu de plaider en

sa faveur. Certaines parties s'y sont opposées, car il existait d'autres programmes de subvention en vigueur et la question s'est posée de savoir si un autre s'imposait. Quoi qu'il en soit, le Programme de bourses a été l'une des principales contributions de l'OIBT s'agissant de renforcer les capacités au fil des années.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil à cette époque?

Il y avait certes de l'enthousiasme, mais aussi des résistances sur la question de savoir jusqu'où l'Organisation devrait aller. Nous ne faisons encore que jeter les bases de nos travaux. À cette époque, les parties prenantes – ceux qui n'étaient pas membres – étaient très actives et avaient voix au chapitre dans les travaux du Conseil, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Les ONG environnementales poursuivaient leurs objectifs durant les sessions du Conseil, ce directement, mais aussi dans les couloirs. Certaines exprimaient leurs avis dans les capitales où se déroulaient les sessions pour faire bouger les positions préétablies des délégations. Il est probable que l'industrie était aussi plus active que maintenant, car elle voyait une occasion concrète d'œuvrer dans son intérêt à travers l'OIBT. Donc, d'un côté il y avait beaucoup d'enthousiasme, cela se voyait, tous étaient ravis d'être là et avaient le sentiment de construire quelque chose de nouveau, quelque chose qui n'avait jamais été essayé, ce qui générait une atmosphère excellente et favorable. Mais lorsque nous en venions aux négociations concrètes, nous découvriions alors que nos points de vue étaient tout à fait différents.

Quels sont les principaux points forts du Conseil?

Le Conseil a pour avantage comparatif unique ses deux caucus, celui des pays producteurs et celui des pays consommateurs. Cette égalité est la force essentielle du Conseil, qui fait d'ailleurs que l'OIBT soit une organisation intergouvernementale différente des autres. Cela signifie que les deux parties participent toujours de manière égale, que ce soit au niveau du Conseil et des Comités, des groupes d'experts, des travaux du conseil, des ateliers et ainsi de suite. Depuis que l'OIBT existe, l'on a toujours pris soin d'impliquer les deux parties sur une base égale. Toutes deux savent qu'elles doivent clairement tenir compte l'une de l'autre, et je pense qu'il s'agit d'une caractéristique précieuse.

Les groupes consultatifs, le Groupe consultatif sur le commerce et le Groupe consultatif de la société civile, sont un autre de ses points forts, et un troisième est l'engagement très vivace de certains membres. Je pense que la présence d'ardents défenseurs a été essentielle au succès de l'Organisation; ils ont énormément contribué, non seulement financièrement, mais aussi intellectuellement.

Quels sont ses points faibles?

Dans ses travaux normatifs, le Conseil a eu une marge de manœuvre limitée en raison des avis fortement polarisés; il est très difficile de faire passer par le biais du Conseil des aspects normatifs en matière de GDF, de développement industriel et de commerce, une situation que l'on retrouve également dans les négociations sur les AIBT eux-mêmes. Ce n'est donc pas simplement une question qui relève du Conseil; cela touche également aux intérêts légitimes des pays s'agissant de savoir jusqu'où l'Organisation doit aller pour fixer des normes sur la manière dont les forêts tropicales devraient être gérées et utilisées.

Autre problème, le fait que, parmi les délégués auprès du Conseil, certains ne sont pas parfaitement formés ou sensibilisés au domaine en question et qu'il faut donc faire des efforts supplémentaires pour les mettre au même niveau que les autres. Du côté des pays consommateurs, les ministères en charge ne sont généralement pas les ministères du secteur; les délégués émanent des autorités responsables de l'aide au commerce ou au développement, et certains pays ne sont pas représentés à un niveau adéquat.

On peut citer d'autres faiblesses. L'une d'elles est la tendance du Conseil à microgérer l'Organisation, ce dont on ne voit pas clairement le besoin. Il existe aussi une certaine absence de mémoire institutionnelle. Le Conseil a une manière graduelle de prendre des décisions qui ne tient pas toujours dûment compte de ce qui a été décidé plus tôt, de sorte que vous avez des zones grises où diverses décisions n'apparaissent pas toujours cohérentes au fil du temps. Il conviendrait d'examiner avec soin les décisions antérieures, réformer ce qui a besoin de l'être et se débarrasser de ce qui n'a plus lieu d'être, mais ce processus n'est pas toujours suivi.



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Comment voyez-vous le rôle de l'Organisation à l'avenir?

C'est une question ardue. Le commerce évolue dans le sens où des Producteurs deviennent des importateurs nets; la situation est beaucoup plus complexe qu'elle ne l'était. La Chine est désormais un acteur majeur dans le secteur des bois tropicaux, et des flux d'échanges entiers ont changé.

Nous sommes aussi confrontés à un changement de paradigme sur la scène internationale de la politique forestière. Le paradigme qui sous-tend l'OIBT a toujours été qu'ajouter de la valeur à la ressource permettrait de la conserver et de la maintenir, tout en contribuant parallèlement au développement durable. Ce paradigme est tout à fait compatible avec les Objectifs du développement durable à venir (qui, bien que n'ayant pas encore été adoptés, sont suffisamment aboutis pour qu'ils vailent la peine d'être mentionnés). Dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, les forêts ont été traitées uniquement dans le contexte de l'environnement, mais maintenant que l'on revient au paradigme originel de l'OIBT, en vertu duquel forêts et GDF sont considérées comme une source



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

viable de développement économique, je pense que cette vision va conforter les arguments de l'OIBT. Les populations augmentent et nous demandons aux forêts de pourvoir à leurs besoins; cela donne à l'OIBT un champ d'action clair. Le fait qu'il y ait une cohérence – et en fait, une forte convergence – entre les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'AIBT de 2006, et donc avec l'Organisation proprement dite, est définitivement un avantage.

Cela dit, le rôle des forêts va évoluer. Nous nous détournons des forêts naturelles au profit des plantations; celles-ci représentent d'ores et déjà 30 pour cent de l'offre mondiale en bois. Dans le même temps, les services environnementaux et autres que procurent les forêts prennent une importance croissante. Il est évident que nous allons vers une approche holistique qui va au-delà du bois, non seulement au niveau de la gestion de la ressource, mais aussi de celui des marchés. De sorte qu'il soit possible que l'Organisation internationale des bois tropicaux souffre d'une crise d'identité. C'est l'un des dilemmes auxquels l'OIBT sera plus nettement confrontée à l'avenir. D'autres initiatives parallèles visent les nombreux services écosystémiques procurés par les forêts tropicales, et je pense que l'OIBT éprouve des difficultés à cristalliser son rôle complémentaire pour les donateurs et autres acteurs.



Photo: K. Sato (OIBT)

En conséquence, le financement est manifestement un problème crucial. Il doit y avoir une enveloppe critique minimale de financement pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de sa tâche. Donc, si les fonds font défaut à l'avenir, ou s'ils baissent – nous avons heureusement réussi peu ou

prou à les stabiliser pour l'instant –, alors la raison d'être justifiant l'existence d'une organisation internationale pourrait complètement disparaître. Les Membres doivent comprendre que nous devons diversifier et innover en la matière.

À cet égard, si nos ressources sont limitées, nous ne pouvons pas tout demander. Avec le cap que nous suivons actuellement, nous demandons à l'Organisation d'exécuter toutes les activités définies dans les plans d'action et de gérer les projets, tout en parallèlement réduisant le personnel. Je pense que c'est une voie très dangereuse. Si la qualité des travaux de l'Organisation ne peut être maintenue, c'est une autre source de risques. Les membres doivent être pleinement conscients de cette situation. C'est très tendance et facile de dire «nous voulons davantage d'efficacité et donc moins de personnel» tout en en demandant toujours plus. Ce n'est pas logique et le Conseil doit s'en prémunir et être cohérent dans ses décisions.

Il est également important d'augmenter le nombre de membres. Certains pays consommateurs et producteurs importants ne sont pas membres. Il nous faut comprendre que, pour les membres, c'est toujours un investissement de rejoindre ce type d'organisation. Pour justifier l'investissement, les avantages qui en découlent doivent être tangibles, compris au sens large et facilement communiqués. Il y a définitivement de la marge pour accroître le nombre de membres; plus notre composition sera étendue, plus nous pourrons avoir de résultats.

Entretien avec Yoichi Suzuki

M. Yoichi Suzuki a participé aux sessions du Conseil international des bois tropicaux au début des années 90 en qualité de Directeur en charge des questions relatives aux produits de base auprès du Ministère japonais des affaires étrangères. Il a été Président du Conseil en 1994



Photo: Ambassade du Japon en France

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de Président du Conseil?

Nous avons deux grands dossiers à traiter: la négociation de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 1994 et les discussions sur les aspects environnementaux du développement des bois tropicaux. Comme vous le savez, l'AIBT fut le premier, et probablement le seul, accord sur les produits de base à inclure des aspects environnementaux majeurs.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil à cette époque?

Malgré les questions délicates touchant à la conservation environnementale des forêts tropicales et les difficultés inévitables liées au budget et à la rationalisation des activités

du Secrétariat ainsi que de celles de l'OIBT, d'une manière générale l'atmosphère était à la collaboration et conviviale. Je dois beaucoup à l'ascendant constructif et fort dont ont fait preuve plusieurs délégués des deux caucuses, ainsi qu'à l'appui apporté par Freddie (M. Freezailah, le Directeur exécutif à l'époque) ainsi que par le personnel du Secrétariat.

Pourriez-vous évoquer les principales réalisations du Conseil sous votre présidence?

Notre principale réussite a été de parvenir à un accord substantiel sur l'AIBT de 1994 et, grâce à cet Accord, de trouver un meilleur équilibre entre la production de bois tropicaux et l'aspect environnemental de la conservation des forêts tropicales. La raison en est claire: sans l'AIBT de 1994, l'OIBT aurait cessé d'exister et le Japon aurait perdu une importante organisation internationale sise sur son territoire.

À votre avis, quelles incidences ont eu ces réalisations et quelles répercussions ont-elles eues sur le secteur des forêts tropicales et des bois tropicaux?

Depuis que j'ai quitté la présidence du Conseil, je n'ai pas travaillé directement avec l'OIBT, de sorte que mes impressions sont peut-être faussées. Mais je dirais que la plupart, sinon la totalité, des accords sur les produits de base ont aujourd'hui perdu de leur pertinence. Or, l'AIBT, une exception, conserve toute sa raison d'être, car il a été en mesure de se transformer à travers l'AIBT de 1994.

Comment voyez-vous le rôle du Conseil, aujourd'hui et demain?

S'agissant de fixer des règles multilatérales, le monde d'aujourd'hui vit sur ses acquis. Au cours des dix dernières années, voire plus, il a perdu la capacité à créer de nouveaux cadres ou règles de nature multilatérale. D'une certaine manière, les forêts tropicales sont un patrimoine mondial commun et leur développement doit donc être pérenne. Je pense que le Conseil a beaucoup de travail à accomplir.



Un leader environnemental: L'AIBT fut «le premier, et probablement le seul, accord sur les produits de base à inclure d'importants aspects environnementaux». Photo: Baharuddin

Entretien avec Stephanie Caswell

M^{me} Stephanie Caswell a participé à sa première session en tant que membre de la délégation des États-Unis en 1987, pour ensuite être présente à l'ensemble des sessions, sauf deux, des dix années suivantes. Elle a été Présidente du Conseil en 1998 et a fait partie des groupes américains de négociation de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 1994 et de celui de 2006



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de Présidente du Conseil?

Lorsque j'ai assumé la présidence, nous venions tout juste de perdre nos porte-parole des pays producteurs et des pays consommateurs. Cela a jeté le trouble au sein du Conseil et il a fallu un peu de temps avant que les caucus ne se resaisissent et se concentrent sur les travaux. Un autre problème était le budget administratif: il était très serré et le Conseil devait trouver des moyens de réduire les coûts. Le Directeur exécutif, M. Freezailah, avait également annoncé qu'il laisserait sa place au terme de ses 12 années d'exercice, ce qui signifiait que nous devions mettre en place des procédures pour élire un nouveau Directeur exécutif, ce qui a donné lieu à beaucoup de controverses. Plus généralement, suite à la crise financière asiatique de 1997, les délégations et le Conseil étaient préoccupés par ses retombées sur le marché des bois tropicaux de même que par les feux de tourbière aux conséquences catastrophiques en Indonésie.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil à cette époque?

Les tensions entourant la négociation de l'AIBT de 1994 étaient encore palpables. Durant la négociation, la question de transformer l'OIBT en un accord portant sur «l'ensemble des bois» a divisé les pays producteurs et les pays consommateurs. Les Producteurs défendaient ardemment cette vision des choses, contrairement aux Consommateurs qui y étaient opposés, en partie parce que le commerce des bois non tropicaux, qui représentait alors 90 pour cent des échanges, n'avait pas besoin d'un accord sur les produits de base ou d'une source de financement de projets, et aussi parce qu'un accord englobant l'ensemble des bois ne servirait probablement qu'à marginaliser les pays producteurs de bois tropicaux, compte tenu de leur très modeste part dans les échanges. Fait intéressant, les organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant d'environnement, qui

étaient très actives à l'OIBT à cette époque, étaient en faveur d'un accord englobant tous les bois. Or, suite à l'échec de cette position, ils ont quitté le Conseil avec force publicité, pour ne pas y revenir avant plusieurs années. De sorte que le débat fortement contradictoire concernant un accord susceptible de porter sur l'ensemble des bois a suscité un climat malsain entre Producteurs et Consommateurs, dont il subsistait quelques traces en 1997 et 1998.

Pourriez-vous évoquer les principales réalisations du Conseil sous votre présidence?

Il y eut plusieurs évolutions favorables. Le Conseil a adopté sa première déclaration de mission, ainsi que le Plan d'action de Libreville. Nous avons convenu du premier Programme de travail annuel de l'OIBT (pour 1999) comme moyen d'opérationnaliser le Plan d'action et de déterminer les priorités du Conseil, des Comités et du Secrétariat. Nous avons préparé le terrain pour que l'OIBT joue un rôle prépondérant dans les travaux liés aux forêts du Forum intergouvernemental sur les forêts, qui deviendra par la suite le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). À l'issue de longues discussions, nous avons pu adopter des procédures transparentes pour nommer un nouveau Directeur exécutif, en vertu desquelles l'exercice de sa fonction a été limité à deux mandats de quatre ans. Nous avons lancé une étude sur les réponses à apporter au repli du marché des bois tropicaux, ainsi que des missions techniques et des consultations sur les incendies en Asie du Sud-Est. Mais ce qui a peut-être été le plus significatif, c'est l'adoption par le Conseil de la première série complète de critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles (C&I), inspirés des travaux pionniers de l'OIBT en 2012 et des travaux sur les processus relatifs aux critères et indicateurs paneuropéens et à ceux de Montréal.

Il y eut également des réalisations notables au plan administratif. Le Conseil a fixé des directives sur la soumission, l'évaluation et les procédures relatives aux projets pour le fonctionnement des Comités, qui ont sensiblement

permis de rationaliser leurs travaux et ceux du Secrétariat. Les Comités étaient si surchargés de travail, notamment avec l'examen de projets de qualité inférieure, qu'ils se réunissaient en parallèle lors de séances qui se prolongeaient tard dans la nuit. C'était éprouvant pour tout le monde, en particulier pour les petites délégations, de sorte qu'il était très important de rationaliser les procédures. Le Conseil a par ailleurs approuvé une rallonge financière pour aider les pays producteurs à formuler des projets et a fixé un modèle type pour les rapports devant être préparés par les agences d'exécution. En outre, nous avons approuvé la diffusion par voie électronique des documents aux membres – une innovation à l'époque – et considérablement réduit le nombre et les types de documents qui devaient être traduits et leur être régulièrement distribués.

J'ai introduit un certain nombre de pratiques pour tenter d'améliorer la transparence et la dynamique entre Producteurs et Consommateurs. J'ai organisé la première séance conjointe informelle réunissant les caucus. J'ai encouragé le Vice-président des pays producteurs à être plus actif et visible, et lui ai demandé de prendre place à la tribune durant les sessions du Conseil, une autre première. J'ai aussi rendu le groupe de rédaction du Président à participation non limitée, lequel ne comprenait jusqu'alors qu'un petit nombre de pays «clés» pour représenter les intérêts des Producteurs et des Consommateurs.

Quelles répercussions ont eu ces réalisations?

Sans aucun doute, la série de décisions portant sur l'aspect administratif a eu pour effet immédiat de réduire substantiellement les coûts et d'accroître sensiblement l'efficacité de l'Organisation, ce qui au fil du temps a engendré des améliorations et mesures d'économie supplémentaires. Sur le fonds, je pense que le rôle leader de l'OIBT en matière de C&I, y compris la décision que nous avons prise en 1998 d'approuver la première grille complète de C&I, a peut-être été l'un des plus remarquables résultats de l'Organisation en matière d'orientations et l'une de celles qui a eu de véritables incidences sur la gestion des forêts tropicales.

Quels sont les principaux points forts du Conseil?

Comparée à d'autres organismes onusiens, l'OIBT occupe une place à part de par la spécificité de son accord sur les produits de base. Contrairement à d'autres accords de ce type, le mandat de l'OIBT va bien au-delà du commerce des bois tropicaux. Elle compte parmi ses membres des acteurs majeurs, mais elle reste suffisamment petite et circonscrite pour faire avancer les choses, ce qui n'est pas toujours le cas dans le système des Nations Unies. Dans les travaux de l'OIBT, l'interface entre la politique, les programmes et les projets est très importante, quelque chose que l'on ne voit guère dans beaucoup d'organisations. Son Service d'information sur le marché (MIS), qui a évolué au fil du temps, est unique. L'introduction des Programmes thématiques se montre très prometteuse. Le potentiel inhérent au Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et au Groupe consultatif de la société civile (GCSC) constitue une force indéniable. Je ne suis pas certaine que ces possibilités se soient pleinement exprimées, mais le simple fait d'avoir des groupes consultatifs est en soi un aspect très positif de l'Organisation.

Autre aspect unique, le Programme de bourses de l'OIBT. Mon expérience de ce Programme a commencé en 1997 lorsque j'ai présidé la Commission de sélection des bourses.

J'ai été vraiment frappée par le dynamisme de ce Programme, la qualité des candidatures, l'engagement du personnel du Secrétariat et, généralement parlant, de tout ce que l'on pouvait faire pour accompagner les candidats méritants moyennant un investissement financier très modeste. J'ai été si impressionnée que les États-Unis ont opéré une première contribution de 25 000 \$EU en faveur du Programme, une petite somme, mais qui a augmenté au fil de nos contributions régulières au point de dépasser allègrement le million de dollars. En termes de performance, il se pourrait que le Programme de bourses soit la plus productive des opérations de l'OIBT, un réel investissement dans l'avenir, et qu'il faille faire davantage pour communiquer sa valeur et ses accomplissements.



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quels sont ses points faibles?

Il est possible que l'utilité des Groupes des Producteurs et des Consommateurs ne soit plus justifiée. Il n'existe plus de division nette entre Producteurs et Consommateurs dans le monde des bois tropicaux. Plusieurs Producteurs sont aussi des importateurs nets et donc en fait des «Consommateurs». Par ailleurs, nombre de Producteurs et Consommateurs de bois tropicaux entretiennent des liens étroits en tant que partenaires commerciaux, de sorte qu'il peut y avoir davantage d'intérêts partagés entre les deux groupes qu'au sein d'un même caucus. Et puis, il y a la problématique de la transparence. La structure des caucus est opaque; aucun des deux groupes ne comprend la nature des discussions internes qui ont lieu au sein de l'autre groupe – la seule chose qui leur parvient en est l'issue – et c'est une situation contre-productive. Dans la mesure où les caucus ne sont pas entérinés dans l'AIBT, le Conseil peut s'en dispenser à tout moment. Il conviendrait d'examiner les mérites de les éliminer progressivement. Nous reconnaissons tous que Producteurs et Consommateurs ont – et continueront d'avoir – des intérêts divergents pour une part, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faille cultiver cette dichotomie. L'Organisation pourrait considérablement bénéficier d'une approche bipartite et ouverte en dévoilant l'éventail des intérêts divergents et en développant une culture du consensus.

Une autre faiblesse tient aux Comités techniques – Reboisement et gestion forestière; Industrie forestière; et Économie, statistiques et marchés. Aujourd'hui, les problématiques relevant de la gestion des forêts, de l'industrie et des marchés sont souvent liées et nécessitent donc d'être examinées d'une manière intégrée – à partir de la base de ressources, en passant par la chaîne d'approvisionnement

jusqu'au marché final. La certification ou encore la vérification de la légalité sont de bons exemples de questions transversales, mais il y en a d'autres. Cette interconnexion est l'une des raisons pour lesquelles les Programmes thématiques ont été créés, lesquels ont pour vocation de mettre en place une approche cohérente. L'ancienne structure des Comités va à contre-courant de cette manière de faire. Malgré leurs séances conjointes, le Comité de l'industrie forestière et celui des marchés continuent de fonctionner en grande partie de manière séparée, avec des discussions séquentielles sur nombre de points de l'ordre du jour. Le potentiel inhérent à un comité conjoint de se pencher sur les politiques et projets d'une manière intégrée n'est pas exploité. Les négociateurs de l'AIBT de 2006 ont laissé passer la chance de fusionner les trois Comités en un seul organe subsidiaire, mais dans la mesure où le Conseil a le pouvoir de décider comment ils fonctionnent, il est encore possible de mieux intégrer leurs travaux en, par exemple, tirant davantage parti du comité conjoint et des synthèses dans leurs rapports au Conseil.

Pour dépasser le champ du Conseil, l'OIBT demeure relativement peu connue au sein de la communauté internationale et des organismes bailleurs de fonds nationaux et internationaux travaillant dans la gestion durable des forêts. Il en résulte un déficit d'appréciation et de compréhension à l'égard du potentiel et de la portée de l'Organisation. C'est là une faiblesse lorsqu'il s'agit de trouver un appui financier pour l'OIBT, d'impliquer la communauté des ONG et de faire participer l'OIBT aux débats mondiaux en tant que joueur à armes égales.

Comment voyez-vous le rôle de l'Organisation à l'avenir?

Pour rebondir sur ce que je viens de dire, j'aimerais que l'OIBT s'ouvre davantage et soit davantage systématiquement intégrée dans le monde de la politique forestière et du développement durable au sens large. L'année prochaine, l'ONU fixera son programme de développement au-delà de 2015, y compris une série d'objectifs de développement durable (SDG) et de buts en la matière, et le FNUF statuera sur le futur «Arrangement international sur les forêts». Il s'agira là de décisions qui marqueront un tournant et l'OIBT devrait montrer qu'elle joue d'ores et déjà un rôle important s'agissant de faire avancer leur issue et qu'elle sera amenée à le poursuivre. J'aimerais voir le Conseil examiner comment l'OIBT peut contribuer, dans le cadre de son mandat, à réaliser les SDG, y compris en matière d'éradication de la pauvreté, d'énergie, de l'eau, de la croissance économique et de la consommation et de la production durables, ainsi qu'à atteindre les objectifs mondiaux du FNUF en matière de forêts.

Ce serait une occasion pour le Conseil, et l'Organisation dans son ensemble, de changer le sentiment que l'OIBT est seulement une organisation du commerce alors qu'elle a en fait beaucoup œuvré – et œuvrera encore davantage, espérons-le – en faveur des forêts tropicales et des populations qui en sont tributaires. Durant la négociation de l'AIBT de 2006, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour que l'Organisation soit rebaptisée *Organisation internationale des forêts tropicales* afin que chacun se rende compte – y compris les bailleurs de fonds potentiels – de l'envergure des travaux de l'OIBT. Une telle modification cosmétique n'aurait eu aucune incidence sur l'Accord (ou son intitulé), mais elle aurait fait beaucoup pour susciter l'intérêt à l'égard de l'OIBT et y sensibiliser, y compris auprès d'un éventail élargi de donateurs.



Chercher ailleurs: M^{me} Stephanie Caswell pense que le Conseil devrait élargir l'approche de l'OIBT en matière de financement de projets.
Photo: H. O. Ma (OIBT)

J'aimerais aussi que le Conseil trouve les moyens de réactiver la participation des ONG et du commerce aux travaux de l'OIBT. Les premières années, ces acteurs constituaient une présence importante lors des sessions du Conseil. Cela donnait certes lieu à des débats animés, mais cela rendait aussi l'Organisation plus dynamique. Mon impression aujourd'hui, c'est que le TAG et le GCSC sont des partenaires quelque peu marginalisés et que l'on pourrait faire davantage pour les intégrer pleinement, eux et leurs membres, au processus.

Enfin, j'aimerais que le Conseil élargisse l'approche de l'OIBT en matière de financement de projets. Le niveau des contributions volontaires a reculé ces dernières années, et le financement des donateurs en faveur de l'OIBT pourrait ne jamais pleinement répondre aux attentes, que ce soit par le biais des Programmes thématiques ou du Compte des projets ordinaires. Par conséquent, l'OIBT pourrait envisager de jouer un rôle actif en aidant ses membres producteurs à formuler et à soumettre à d'autres organisations, notamment au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des propositions de projet abouties. Le FEM est une gigantesque source potentielle de financement en matière de forêts, non seulement dans les domaines ciblés de la biodiversité et du changement climatique, mais aussi de la Stratégie de gestion durable des forêts/REDD+ définie en 2010, qui a été fortement enrichie en 2014. Mais les propositions au FEM peuvent être difficiles à formuler, nécessiter un financement de contrepartie et doivent être soumises par le biais des points focaux du FEM. L'OIBT pourrait démultiplier des financements supplémentaires significatifs pour les pays producteurs en aidant leur administration forestière à préparer des propositions de projet destinées au FEM et autres organisations, et participer de manière fructueuse aux processus nationaux dans la sélection des soumissions de projets.

Entretien avec Josefina Takahashi

M^{me} Josefina Takahashi a été la responsable de la délégation péruvienne auprès du Conseil international des bois tropicaux en 1999, puis Présidente du Conseil en 2001. Elle continue de participer au Conseil en qualité de membre de la délégation du Pérou ou du Groupe consultatif de la société civile



Photo: J. Leigh (OIBT)

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de Présidente du Conseil?

En 2001, le Conseil a pris plusieurs décisions importantes (voir l'encadré). Certaines avaient été débattues lors de sessions précédentes, sans toutefois qu'un consensus soit trouvé – il s'agissait de décisions portant sur l'exploitation forestière illicite et le commerce associé, la certification et les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (C&I). Il était donc important de mettre en place un climat favorable aux travaux et d'assurer un cadre propice à la participation des membres, ce qui fut le cas grâce à l'excellent travail du Secrétariat de l'OIBT.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil à cette époque?

Comme Duncan Poor l'a écrit dans son livre *Changing Landscapes* (Paysages en évolution): «Le Conseil a entamé 2001 sur une note très positive et à la fin de sa 31^e session avait de bonnes raisons d'être satisfait de ce qu'il avait réalisé».

De par l'expérience que j'en ai, l'atmosphère au sein du Conseil a toujours été constructive, mais à cette époque les pays membres consommateurs et producteurs étaient tous très désireux de maintenir une approche collaborative et favorable afin d'assurer que certaines décisions très importantes soient adoptées. En 2001, il était évident que l'engagement le plus important de l'Accord international sur les bois tropicaux de 1999, l'Objectif An 2000, était loin d'avoir été atteint. On a reconnu que, bien que la plupart des pays producteurs aient avancé de manière notable dans la formulation et l'adoption de politiques liées à cet Objectif, d'autres actions s'imposaient pour les mettre en œuvre. Les pays membres ont accepté la nécessité que Consommateurs et Producteurs travaillent ensemble et consentent des efforts supplémentaires pour accroître la capacité des pays tropicaux à adopter une approche de la gestion durable des forêts (GDF) qui soit plus diversifiée et intégrée, et permette de valoriser les produits commercialisés sur les marchés internationaux.

Pourriez-vous évoquer les principales réalisations du Conseil sous votre présidence?

Le Conseil a adopté, par consensus, plusieurs décisions très importantes à cette époque. Cela ne fut possible qu'au terme d'un travail très intense et constructif de la part des délégués, qui ont toujours cherché à protéger les forêts tropicales tout en améliorant la situation socioéconomique et environnementale des populations autochtones et locales vivant dans les pays producteurs. La décision sur l'application de la législation forestière dans le contexte d'une production et d'un commerce du bois qui soient viables a notamment suscité beaucoup de controverses, mais elle a ouvert la voie à un dialogue plus ouvert et constructif sur ce dossier lors d'autres rencontres qui ont suivi. Le Conseil a également pris des décisions majeures concernant les dispositifs d'audit de la GDF, l'adoption d'un nouveau plan d'action ainsi que plusieurs autres questions. Ce fut une période très dynamique pour l'Organisation.

Quelles furent les retombées de ces réalisations?

Au nombre des retombées, on peut dire que les dirigeants et décisionnaires dans la plupart des pays consommateurs et producteurs à travers le monde ont davantage pris conscience de l'importance de la gestion durable des forêts, de l'application des lois forestières, de l'application des directives relatives aux C&I dans les dispositifs d'audit, de la conservation des mangroves et ainsi de suite. Le Plan d'action de Yokohama fut une étape importante pour que, côté Producteurs, ils accroissent leurs efforts en faveur de la GDF en l'incorporant dans leurs plans nationaux et, côté Consommateurs, ils contribuent une aide financière plus importante.

Il ne fait aucun doute que les forêts tropicales occupent désormais une place privilégiée dans l'ordre du jour des pays membres, sachant que, si les forêts tropicales ne couvrent que 12 pour cent de la planète, elles abritent néanmoins plus de 50 pour cent des espèces végétales et animales. L'on est aussi

davantage sensibilisés au changement climatique et au rôle des forêts tropicales pour atténuer les effets. Cela dit, pour assurer que les décisions du Conseil soient pleinement suivies d'effet, il est urgent que les pays consommateurs membres de l'OIBT apportent une aide financière supplémentaire d'envergure afin de continuer à favoriser et à mettre en œuvre la GDF, à valoriser les produits forestiers tropicaux et à élargir les marchés des pays producteurs.

Quels sont les principaux points forts du Conseil?

Les principaux points forts du Conseil tiennent à sa composition, à l'équilibre du rapport des voix entre pays producteurs et consommateurs, à la participation de la société civile et à l'adoption de la plupart des décisions par consensus. Les groupes des consommateurs et des producteurs sont aussi des atouts majeurs.

Quels sont ses points faibles?

Le Conseil pourrait en sortir renforcé si ses membres communiquaient de manière continue et permanente et non pas seulement lors de ses réunions annuelles. Les membres du Conseil, et notamment les anciens Présidents, pourraient accompagner les travaux du Secrétariat et ceux du Président en exercice lors d'importantes manifestations nationales ou régionales relevant du mandat de l'OIBT. La participation de l'OIBT aux rencontres importantes touchant aux forêts tropicales est limitée de par la modeste taille du Secrétariat. Il faut que le Conseil trouve des moyens novateurs d'accompagner le travail du Secrétariat.

Comment voyez-vous le rôle du Conseil à l'avenir?

Il faudrait que le Conseil joue un rôle plus actif dans la politique internationale en matière de forêt et d'environnement; il faut donc qu'il évalue très soigneusement le futur de l'Organisation. Il devrait rebaptiser l'Organisation «*Organisation internationale des forêts tropicales*», car, pour la majorité des décideurs et du grand public, le nom actuel semble limiter son champ d'action à la production de bois, qui est aussi associée à «*déforestation*», alors que la portée de l'Accord international des bois tropicaux va bien au-delà. Cela aiderait à obtenir un financement accru pour le travail important qu'accomplit l'Organisation.

Le Conseil devrait davantage favoriser la GDF, ainsi que les produits forestiers ligneux et non ligneux, l'agroforesterie, la gestion des forêts naturelles et la plantation certifiée d'essences faisant l'objet d'une forte demande sur les marchés dans les surfaces déboisées sous le contrôle des autorités forestières. Il devrait analyser les lois forestières dans les pays consommateurs et producteurs et promouvoir leurs meilleurs aspects. Le Conseil devrait également encourager les programmes d'innovation et de transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, et créer des centres de services techniques destinés aux petits producteurs, y compris dans les pays de l'Amazonie.



Une longue route: En 2001, les membres du Conseil ont reconnu la nécessité de renforcer les capacités des pays tropicaux pour les besoins de la GDF et de valoriser les produits négociés sur les marchés internationaux. Photo: H. O. Ma (OIBT)

Principales décisions prises lors de la 30^e session du Conseil (mai 2001)

- Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires
- Certification indépendante (promotion, orientations, dispositifs spéciaux, etc.)
- Le rôle de l'OIBT dans les organisations internationales et régionales
- Fonds d'appui aux Programmes du Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali
- Modèles de rapport sur les C&I et formation aux C&I de l'OIBT
- Coopération entre l'OIBT et la FAO: Conférence internationale sur les C&I
- Coopération entre l'OIBT et l'UICN
- Renforcement de la GDF dans le bassin du Congo

Principales décisions prises lors de la 31^e session du Conseil (novembre 2001)

- Application des lois forestières dans le contexte de la production et du commerce durables de bois
- Adoption du Plan d'action de Yokohama pour 2002-2006
- Directives relatives à la création de dispositifs d'audit des C&I de l'OIBT relatifs à la GDF
- Plan de travail sur les écosystèmes de la mangrove pour 2002-2006
- Renforcement de la GDF et lutte contre l'exploitation forestière illégale en Indonésie
- Création d'une base de données statistiques sur le commerce du bambou et du rotin

Entretien avec Alhassan Attah

M. Alhassan Attah a exercé plusieurs fonctions auprès de l'OIBT. Après avoir été délégué du Ghana, Président du Comité de l'information économique et de l'information sur le marché, membre du Panel d'experts chargé de l'évaluation des projets et Président du Groupe de travail I sur la négociation de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006, il est devenu Président du Conseil international des bois tropicaux en 2005



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de Président?

Il y a eu plusieurs problématiques. Nous nous étions lancés dans le processus de négociation de l'accord successeur à l'AIBT de 1994, de sorte que le risque de polarisation entre les membres était très élevé, et j'ai pensé qu'il était crucial de maintenir la cohésion entre les membres de l'Organisation. Nous avons aussi rencontré le problème suivant: deux pays, le Mexique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée avaient offert d'accueillir la 40^e session du Conseil en 2006. Négocier un compromis entre ces deux États membres fut l'un des défis que j'ai dû relever. Ils étaient tous deux Producteurs, mais nous n'étions pas complètement parvenus à un accord lors de la session au Congo (Brazzaville), de sorte qu'en tant que Président du Conseil, j'ai eu pour tâche de trouver une solution. C'était aussi une question qui risquait de diviser l'Organisation, notamment au sein du groupe des Producteurs pour lequel l'enjeu était de maintenir un front uni dans la négociation de l'accord successeur.

Les approches progressives de la certification ont aussi donné lieu à des débats très animés lors des deux sessions du Conseil en 2005. Ce concept s'était heurté à une nette résistance de la part des organes clés de certification forestière, mais, rétrospectivement, c'est devenu une approche phare, notamment si l'on considère que plusieurs d'entre eux ont désormais adopté une approche graduelle.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil à cette époque?

Les négociations sur l'impasse entre le Mexique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été assez tendues, mais malgré cela, il y avait beaucoup de bonne volonté de part et d'autre. L'un des aspects essentiels de mon mandat fut la volonté affichée, toutes parties confondues, de trouver un compromis et de parvenir à trancher d'une manière qui soit acceptable par tous, et il va de soi que j'ai apprécié le soutien

des États membres et de tous ceux qui ont travaillé en ce sens. Dans l'ensemble, je dirais qu'il régnait un esprit de grande collaboration. Cela nous a permis de nous préparer à la négociation de l'AIBT de 2006 et j'ajouterais que l'approche collaborative adoptée par les États membres a permis de trouver un accord sur ce point. Les lignes ont bougé chez les Consommateurs comme chez les Producteurs. À ce moment-là, il se passait beaucoup de choses sur la scène internationale, dont un débat de première importance sur le rôle des forêts dans le changement climatique avec des positions très opposées. Cela a eu des incidences sur ce que nous faisons à l'OIBT, de sorte que parvenir à des compromis et réussir à intégrer dans l'AIBT de 2006 des aspects de la forêt ne relevant pas de la consommation (comme les services environnementaux ou le rôle des populations autochtones et riveraines dans la réalisation de la gestion durable des forêts, ou GDF) fut une prouesse de la part des parties. C'était encourageant de voir des pays consentir à ces compromis.

Quelles furent les retombées des réalisations du Conseil durant votre mandat de Président?

Les travaux du Conseil sur l'approche progressive de la certification ont eu des incidences notables. En permettant aux États membres de discuter de la légalité, ils ont servi de première étape dans le processus de certification et, à mon avis, cela a jeté les bases de l'approche qu'ont actuellement adoptée l'Union européenne (UE) et les pays partenaires des Accords de partenariat volontaire (APV) conclus dans le cadre du processus lié au Plan d'action sur l'application des lois forestières, gouvernance et commerce (FLEGT). De sorte qu'il semble que les travaux de l'OIBT sur les approches progressives ont servi de fondement, à la fois pour l'UE en tant qu'importateur clé et pour ses partenaires dans les pays producteurs, conduisant à envisager des approches autres que des dispositifs de certification qui soient acceptables par le commerce. Le processus APV-FLEGT de l'UE constitue, à mon sens, une approche graduelle dans le sens où l'on regarde d'abord la légalité – dans quelle mesure les dispositifs sont

suffisamment solides pour assurer le suivi de la forêt et fournir des preuves de légalité – tout en tirant parti des éléments sociaux en vue de fournir une plateforme à partir de laquelle les pays membres peuvent ensuite se tourner vers l'objectif final, qui est la certification de la GDF.

Je dirais que les travaux de l'OIBT sur les démarches progressives ont permis de débattre d'approches autres que la certification, ce qui a eu pour conséquence de ne pas exclure les Producteurs des marchés. Donc, pour moi, ce fut un résultat important des délibérations du Conseil et de l'appui ferme qu'il a apporté aux approches progressives de la certification des forêts. Au fil du temps, il a aussi permis aux organismes de certification d'examiner d'autres modèles et d'introduire des variantes des dispositifs, de sorte que maintenant vous avez la certification de la chaîne de traçabilité et la certification des forêts. Aujourd'hui, vous trouverez dans le monde tropical des entreprises qui n'ont pas la certification de la GDF, mais qui néanmoins déposent des demandes de certification de la chaîne de traçabilité et l'obtiennent.

En termes de retombées plus générales des travaux du Conseil, ceux concernant l'élaboration des orientations – comme les directives et critères et indicateurs divers – ont été très énergiques, et cela a été très important pour montrer au reste du monde que des efforts majeurs étaient en cours pour améliorer la gestion des forêts tropicales. La publication des rapports *Situation de la gestion des forêts tropicales* a fait prendre conscience de l'action que mènent les pays membres en faveur de la GDF.

Le Programme de bourses de l'OIBT est un autre aspect très fort de ses travaux. Nous sommes plusieurs dans les pays membres, à commencer par moi, à avoir bénéficié d'une bourse de l'OIBT, et les résultats y sont visibles sur le terrain. Nombreux sont ceux occupant aujourd'hui des postes de direction, notamment dans des pays membres producteurs, qui ont dans le passé bénéficié d'une bourse de l'OIBT. De sorte que, beaucoup d'évolutions dans les politiques qui interviennent aujourd'hui chez les pays membres sont dues aux compétences qui ont été renforcées dans le cadre de ce processus et du Fonds Freezailah pour les bourses. Le Programme de bourses a également favorisé le partage d'expériences et met actuellement en place un réseau des boursiers de l'OIBT.

Partager les enseignements tirés des nombreux projets de l'OIBT, dans le cadre de son site Internet et d'AFT par exemple, aide à informer et à garder vivants à l'esprit l'OIBT et les bois tropicaux. Comme en témoignent les plus de 400 millions de dollars dépensés dans les projets de l'OIBT et les travaux d'orientation, il est manifeste que beaucoup d'efforts ont été déployés, et cela se voit lorsque vous allez dans les pays membres. Le fait que des sessions du Conseil aient été organisées dans divers pays membres producteurs par le passé a donné beaucoup de visibilité aux travaux de l'Organisation; cela a aidé les acteurs à s'engager et a permis de mieux partager les expériences; cela a contribué à mettre en place une sorte de famille au sein de la communauté des forêts tropicales. C'est l'une de ses forces; elle offre des opportunités de mettre en place de solides réseaux permettant de mettre en commun les connaissances en matière de forêt tropicale. L'OIBT mène des études qui éclairent les travaux de ses pays membres en matière d'orientation. Je dirais donc qu'il est évident que cela a eu des incidences majeures.



Une bonne gouvernance: M. Alhassan Attah pense que le Programme thématique de l'OIBT sur l'application des lois forestières tropicales, la gouvernance et le commerce devrait être élargi.

Photo: Bosques, Sociedad y Desarrollo

Quels sont les principaux points forts du Conseil?

Les deux groupes, Producteurs et Consommateurs, ont pouvoir égal en termes de vote, ce qui débouche inévitablement sur des décisions consensuelles. On pourrait penser qu'il s'agit là d'une faiblesse, mais en fait c'est aussi une force, dans le sens où pour avancer d'une manière ou d'une autre, il faut que les deux parties soient d'accord. Ainsi, aucun pays ne se sent défavorisé parce que le nombre de voix dont il dispose est moindre. Chaque dossier peut donner lieu à une discussion chronophage; toutefois, malgré la division entre Producteurs et Consommateurs, le Conseil est presque toujours parvenu à un certain niveau de compromis qui a fait avancer le débat. C'est l'un de ses atouts parce que, sans consensus, il y aurait des gagnants et des perdants, et dans ce cas-là cela peut vraiment diviser une organisation. Je pense donc, rétrospectivement, que l'aptitude du Conseil à trouver des compromis et à prendre des décisions par consensus a été l'une de ses principales forces.

Un autre point fort a été la volonté du Conseil d'encourager la collaboration avec d'autres organisations, comme le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, le rôle que l'OIBT joue au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts et les protocoles d'accord signés avec la Convention sur la diversité biologique et autres organismes. Il est clair que le Conseil a fait preuve de leadership en tendant la main à d'autres organisations, en collaborant avec elles et en fusionnant les synergies. Cela a été un atout majeur.

Les travaux du Conseil en matière d'orientation – illustrés par les divers critères et indicateurs, directives et autres – sont un autre de ses grands avantages, doublé de sa capacité à concrétiser les politiques en apportant un appui à leur mise en œuvre par des projets.

Le Conseil a également généré des informations importantes à travers ses statistiques sur le commerce des bois tropicaux et l'information sur le marché. Ces travaux ont suscité une somme considérable de connaissances, qui ont bien sûr profité aux pays membres et au secteur forestier.



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Pour certains pays, le coût de générer ces informations par eux-mêmes serait trop élevé et le processus de l'OIBT nous permet de le réaliser de manière participative et économique. Lorsque vous lisez la presse professionnelle, vous y trouvez de longues citations du Service d'information sur le marché de l'OIBT. Par ailleurs, la volonté du Conseil, sur le plan de l'établissement des rapports, d'harmoniser ses exigences avec celles d'autres organismes intergouvernementaux, comme la FAO, a été importante. Enfin, la formation à la formulation de projets que dispense l'OIBT a non seulement profité à l'OIBT, mais elle a aussi aidé les pays membres à participer à d'autres processus dans le secteur forestier, comme la REDD+, et leur a donné l'aptitude à concevoir et élaborer des projets.

Quels sont ses points faibles?

La principale faiblesse du Conseil tient au financement. Tout d'abord, le niveau de financement des projets dans l'Organisation a globalement reculé. En outre, certains pays membres ont failli à régler leurs contributions, ce qui a mis l'Organisation en difficulté. Telle est, pour moi, la principale faiblesse du Conseil.

Comment voyez-vous le rôle de l'Organisation à l'avenir?

Elle a encore un rôle important à jouer et le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 en a fixé le cap. Le sujet principal pour le Conseil, qui ressort nettement maintenant et qui est mis en exergue dans le Plan d'action stratégique, touche peut-être à l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce. Le Conseil devrait fermement inciter les États membres à améliorer la gouvernance forestière dans leur pays. Moyennant une meilleure gouvernance des forêts, vous aurez de meilleures pratiques forestières et pourrez mieux progresser vers la GDF. Les populations riveraines des zones forestières en bénéficieront, les gouvernements optimiseront leurs recettes forestières, le secteur forestier contribuera davantage à l'économie et à cet égard rendra aussi la foresterie plus visible. Le Programme thématique de l'OIBT relatif à l'application des lois sur les forêts tropicales, à la gouvernance et au commerce pourrait être élargi pour assurer une forte implication des États membres et un financement suffisant pour appuyer les travaux. La légalité des bois est désormais une question centrale sur les marchés. Le Règlement sur le bois de l'Union européenne (UE), et réglementations similaires dans d'autres pays, exigent que seuls les bois obtenus de sources légales soient mis sur le marché. Je pense que le Conseil devrait se concentrer sur ce dossier en élaborant des orientations, en apportant un appui financier et en encourageant les États membres à améliorer la gouvernance de leurs forêts.

Le Conseil a également aidé à favoriser le commerce sur les marchés intérieurs. La plupart des pays producteurs de bois tropicaux ont privilégié les exportations, au détriment de leur commerce intérieur ou régional. Dans plusieurs pays producteurs de bois tropicaux, l'économie est en plein essor et donc la demande en bois y est en augmentation. Or, parce qu'ils se sont focalisés sur le commerce d'exportation, les marchés intérieurs ont été négligés et le secteur non officiel comble cette lacune. Mais ce secteur ne respecte généralement pas les règles favorisant la pérennisation, et donc tout le travail remarquable qui a été accompli en termes de gestion de la forêt pourrait être réduit à néant. Il est donc clair qu'il serait judicieux de développer les marchés intérieurs des pays producteurs.

L'OIBT devrait également continuer à tirer parti de sa force sur le plan des statistiques et de l'information sur le marché dans le secteur des forêts; elle devrait renforcer cet aspect de ses travaux.



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Le renforcement des capacités et ressources humaines chez ses États membres est un domaine que l'OIBT devrait continuer à renforcer et à faire avancer, car c'est ainsi que vous pouvez vraiment avoir un impact sur le terrain. Le Conseil devrait continuer à développer les compétences en gestion des forêts et devrait aussi consentir de gros efforts pour renforcer la capacité en transformation plus poussée dans les pays où cette activité est en retard. Beaucoup de pays producteurs de bois tropicaux continuent d'exporter des produits primaires, y compris en direction de pays émergents. Mais le déficit en transformation plus poussée est une lacune qui date de nombreuses années, et parce que nous nous sommes concentrés sur les forêts, nous avons peut-être négligé les marchés et l'industrie. Pour aller de l'avant, nous devrions nous pencher sur ces questions.

Enfin, le Conseil devrait résoudre la question du financement. Il devrait travailler sur quelques domaines prioritaires essentiels dans lesquels il excelle particulièrement. Cela aidera à assurer que l'intérêt des membres à participer et à contribuer perdure.

Entretien avec Katharina Kühmayer

M^{me} Katharina Kühmayer a participé à sa première session en 2002. Elle fut la négociatrice principale de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006 pour l'Autriche et a été élue Vice-présidente du Conseil en 2007, puis Présidente en 2008



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de Présidente?

Nous avons eu deux grands dossiers à traiter. Le principal était l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 que, en tant que Présidente, j'ai instamment prié les membres de ratifier dans les meilleurs délais. L'autre grand défi était de trouver une solution au problème de la fréquence et des lieux des futures réunions du Conseil. J'ai été la première à assumer la fonction de Présidente sous le nouveau régime en vertu duquel le Conseil est passé de deux sessions, à raison d'une au printemps dans un pays producteur et d'une autre en novembre au siège, à une seule session par an.

Il va de soi qu'il a fallu adapter la manière de travailler du Conseil à ces nouvelles modalités. Nous avons eu une réunion à Accra (Ghana) en juin que j'ai présidée; il s'agissait d'une rencontre informelle, mais qui n'en était pas moins importante, car nous traversions cette phase transitionnelle vers le nouveau système. De par son caractère informel, on craignait que les États membres oublieraient peut-être les positions, conclusions et accords qui y avaient été adoptés. Mon devoir était donc de rappeler à tous, lors de la session du Conseil en novembre 2008, qu'il y avait eu un accord à Accra et que nous n'étions pas en mesure de tout renégocier. Et cette rencontre d'Accra était importante parce que, dans l'ensemble, les Programmes thématiques avaient trouvé un écho, l'idée d'une phase pilote des Programmes thématiques avait été avalisée, le fonctionnement des Comités avait été discuté et revu, et la problématique principale, à savoir la fréquence et les lieux des sessions ultérieures, avait été examinée par le menu.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil à cette époque?

Il y avait des tensions et des susceptibilités, parce que personne ne savait comment la réunion d'Accra serait perçue. Il nous fallait nous adapter à cette évolution en vertu de

laquelle nous passions de deux sessions du Conseil à une seule par an, ce qui engendrait beaucoup de scepticisme. Cela fonctionnerait-il? Aurions-nous suffisamment de temps? Le nombre de délégations présent à la réunion d'Accra serait-il suffisant et accepteraient-elles le nouveau système? C'était une question délicate et c'était palpable. Mais quoi qu'il en soit et avant toute chose, comme lors de toutes les réunions du Conseil auxquelles j'ai participé, il régnait un esprit de collaboration et nous avions tous à cœur de trouver un compromis pour atteindre nos buts communs.

Pourriez-vous évoquer les principales réalisations du Conseil sous votre présidence?

La plus importante réalisation fut d'accepter l'idée d'une seule session du Conseil par an, en alternance entre un pays producteur et le siège. Ce fut sous ma présidence que nous avons convenu de cet arrangement, qui a ouvert la voie au nouveau régime, lequel opère depuis quelque temps. Nous avons aussi approuvé le Programme de travail biennal et la phase pilote des Programmes thématiques; il y a donc eu plusieurs décisions importantes.

Je ne suis pas une professionnelle de la forêt, je suis avocate, et à ce titre j'ai toujours travaillé sur les aspects organisationnel, opérationnel et financier du Conseil, tandis que je laissais généralement les dossiers forestiers à ceux qui sont des spécialistes de ce domaine. Toutefois, à cette époque, le Conseil était très centré sur ces discussions d'ordre organisationnel, car il nous fallait trouver un moyen de pérenniser le financement de l'Organisation à l'avenir. Nous ne savions pas si les Programmes thématiques réussiraient. De par certains indices, nous savions que certains États membres étaient très favorables à l'idée, mais nous ignorions si les autres l'accepteraient, de sorte que, dans ce sens, je pense que ce fut une prouesse que de mettre en place ces Programmes thématiques. Rétrospectivement, en 2014, j'aurais aimé que nous disposions de plus de temps pour nous concentrer sur les principaux dossiers forestiers du Conseil. D'un autre côté,



Photo: K. Sato (OIBT)

il était absolument nécessaire de traiter ces problèmes d'ordre opérationnel et financier, de sorte que nous avons fait ce qu'il fallait faire.

Quels sont les principaux points forts du Conseil?

Les membres et le Secrétariat sont ses plus remarquables atouts; tout repose entre les mains des personnes qui se dédient à l'Organisation, qui se consacrent aux questions forestières, aux questions du climat, aux questions des pays en développement, qui prennent part au commerce du bois. Le nombre de membres de l'OIBT est le plus élevé jamais atteint, 69, ce qui montre la force de l'AIBT. Il demeure le seul instrument international légalement contraignant dans le secteur forestier, ce qui en fait une espèce à part au regard des autres organisations. Le Conseil travaille toujours dans un esprit de collaboration, en prenant quasiment toutes ses décisions à l'unanimité, et on a l'impression d'être une famille. L'atmosphère est agréable, vraiment; les gens sont devenus amis et font partie d'une famille. En outre, le Conseil a trouvé un bon équilibre entre travaux de politique d'orientation et travaux de projets, ce qui place les travaux au niveau du terrain. C'est très spécial.

Quels sont ses points faibles?

Nul n'est parfait, n'est-ce pas? Dès qu'il s'agit d'être humains, des faiblesses apparaissent et le Conseil est composé de personnes. Je préférerais ne pas parler des faiblesses, mais j'aimerais lancer un appel et donner un conseil. Je souhaiterais inciter les États membres en général – et certains en particulier – à véritablement saisir cette chance de faire partie de cette tribune très spéciale en se faisant entendre, en donnant de la voix, en exprimant ce qui est important pour eux et en mettant en avant les problèmes dont ils veulent que le Conseil soit saisi. C'est un forum où il faut que vous élevez la voix. J'encouragerais les États membres à tirer pleinement parti de cette remarquable possibilité.

Mon conseil aux futurs présidents serait de faire justice à l'ordre du jour du Conseil. On pourrait parfois avoir l'impression que le travail qui est fait dans les coulisses du Conseil prend de plus en plus de temps tandis que le Conseil lui-même en a de moins en moins. Il y a tellement de sous-groupes, et de cercles constitués autour de tel ou tel ami. J'espère par ailleurs que le Conseil pourra mieux traiter les dossiers centraux et avoir suffisamment de temps pour discuter des grandes questions en séance plénière.

Comment voyez-vous le rôle du Conseil à l'avenir?

À l'avenir, il sera important d'utiliser judicieusement le temps imparti aux sessions du Conseil et de se concentrer le plus possible sur les questions centrales – faire ce que l'AIBT nous demande de faire. Prenons l'exemple de la Discussion annuelle sur le marché. Elle est d'une très grande importance, mais quelquefois elle est pour ainsi dire coincée à l'heure du déjeuner. Il faut trouver un équilibre entre les questions financières, les travaux d'orientation et les retombées sur le terrain. Il faudrait que le Conseil et ses membres exploitent pleinement les outils que leur fournit l'AIBT s'agissant de traiter les questions relatives à la gestion durable des forêts et du commerce viable, sans se laisser distraire par les affaires internes. Si c'est le cas, j'anticipe un brillant avenir pour l'Organisation et me réjouis des 50 sessions du Conseil à venir.

Entretien avec Michael Maue

M. Michael Maue a fait partie du corps diplomatique de l'ambassade de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) en Belgique au début des années 80 et a été chargé de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris la première négociation d'un Accord international sur les bois tropicaux (AIBT). Il a été Président du Conseil international des bois tropicaux en 2009



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de président?

Durant une session du Conseil, il est difficile de savoir à l'avance quels sujets vont être matière à controverse. Parmi les questions que nous avons eu à traiter en 2009, il y avait l'approbation du Programme biennal de travail; l'adhésion des pays à l'AIBT de 2006; et la rotation des sessions du Conseil entre le siège et les pays membres producteurs, un point qui a exigé de longues heures de négociation avant d'être résolu. Un autre sujet important dont le Conseil a été saisi fut le fait que les négociations sur le changement climatique avaient ciblé les forêts au nombre des options permettant d'en atténuer les effets et de s'y adapter.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil à cette époque?

Il est naturel que les délégations expriment leurs vues pendant les discussions, ce qui peut donner lieu à controverse. Or, les membres ont tout loisir de discuter de ces dossiers de manière informelle dans leur hôtel ou pendant les pauses café. Je pense que c'est la manière de fonctionner des délégués et c'est ainsi qu'ils ont, semble-t-il, toujours été capables de trouver des solutions. Il y aura toujours des sujets opposant Consommateurs et Producteurs, mais il y a aussi toujours eu de la collaboration. Si ce processus engendre bien entendu des tensions, la négociation, elle, poursuit son cours.

Dans le cas du Programme biennal de travail, il y a toujours eu des divisions parce que, de part et d'autre, les membres voulaient que les activités approuvées soient financées, mais, au final, ce sont les rapports qui se nouent entre les délégations qui permettent de parvenir à des décisions.

Quelles furent les retombées de ces réalisations?

Durant mon mandat, les principales réalisations ont été l'adoption du Programme de travail biennal 2010-2011 et le financement de plusieurs activités y figurant. Ce fut un exercice unique en raison de la période de transition vers le nouvel AIBT, qui a donné lieu à certaines considérations inédites.

Un autre dossier important fut la ratification de l'AIBT de 2006. Chaque pays membre avait sa propre procédure et son calendrier pour la ratification, de sorte qu'il n'était pas possible de parvenir à une décision ou résolution en la matière et que des messages pressants ont été émis par le Conseil et ses membres. Il était clair que la date limite d'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 arriverait sous peu à échéance.

La discussion sur l'organisation des sessions du Conseil hors siège a eu des incidences majeures. Les membres producteurs avaient tout intérêt à montrer aux Consommateurs et aux bailleurs de fonds comment leurs généreuses contributions se concrétisaient sur le terrain. Sous ma présidence, la session à venir au Guatemala a suscité beaucoup de discussions et notamment concernant le coût de la tenue des sessions hors du Japon. Je pense que ce débat a eu des répercussions considérables sur la manière de fonctionner de l'Organisation. En soi, le concept de rotation est valable, mais maintenant les producteurs membres sont aussi obligés de s'engager financièrement pour organiser les sessions du Conseil et de contribuer financièrement aux travaux de l'Organisation.

Quels sont les principaux points forts du Conseil?

Le Conseil compte sur l'appui d'un Secrétariat très compétent et disposant de moyens importants pour mettre en œuvre ses décisions. Le fait que l'OIBT ait un Programme de travail biennal est un avantage distinct qui ne se retrouve pas dans d'autres organisations internationales; il guide les travaux du Conseil et du Secrétariat.



En point de mire: Une famille à côté de plants de teck dans le centre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. M. Maue pense que le Conseil devrait davantage se concentrer sur son programme de projets. Photo: H. O. Ma (OIBT)

La collaboration avec d'autres organisations compétentes, comme la FAO ou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, constitue également un atout majeur du Conseil; elle permet de mettre en œuvre des activités cruciales et de les valoriser. Je pense qu'il importe de poursuivre ce type de travaux en collaboration parce que, au final, nous vivons à l'heure du village global.

Quels sont ses points faibles?

Son principal point faible tient au fait d'avoir trop de sujets à traiter qui, durant les sessions du Conseil, demandent souvent des journées entières de discussions; les hiérarchiser pourrait nous aider à gérer ces débats. Cela s'applique particulièrement aux délégations composées d'un ou de deux délégués. Elles veulent se tenir au courant et échanger leurs vues, mais lorsqu'il se passe trop de choses en même temps, cela devient très difficile.

Une autre faiblesse tient au peu de temps réservé au compte rendu de la mise en œuvre des projets durant les sessions du Conseil (ce qui a été fait en raison du temps limité). Je pense qu'il conviendrait d'y accorder davantage d'attention parce que le programme des projets représente la manière dont l'OIBT investit son argent. Les donateurs veulent savoir comment leurs fonds sont dépensés et les membres producteurs s'intéressent à ce qui se passe chez leurs congénères. Au final, c'est ce vers quoi nous tendons, la coopération internationale entre Producteurs et Consommateurs.

Enfin, un pays devient membre en raison de l'intérêt que représentent pour lui les bois tropicaux. Il est important que, au sein du Secrétariat, le recrutement reflète un équilibre régional de représentation sans diminuer la qualité, l'expérience et l'expertise. Il est difficile de parvenir à cet équilibre lorsque le personnel est trop limité, mais il faudrait poursuivre les efforts en ce sens.

Comment voyez-vous le rôle du Conseil à l'avenir?

Permettez-moi tout d'abord de remarquer que je ne suis pas un forestier, mais un diplomate. Toutefois, à mon avis, le Conseil devrait davantage mettre en avant la conservation des ressources forestières et la contribution des forêts tropicales à l'environnement mondial. Nous vivons tous sur cette seule et unique petite planète, et la déforestation peut avoir des conséquences aux quatre coins du globe. Dans mon propre pays, la PNG, nous sommes confrontés à l'élévation du niveau de la mer, alors que d'autres parties du monde sont touchées par des épisodes météorologiques imprévisibles. Par conséquent, le Conseil devrait obtenir des fonds et des ressources pour collaborer avec d'autres organismes pertinents des NU, car le changement climatique touche d'ores et déjà tous les pays et je pense qu'il relève tout à fait du rôle du Conseil.

Entretien avec Barney Chan

M. Barney Chan a participé à sa première session du Conseil en 1990 en qualité de membre de la délégation malaisienne et de représentant de l'Organisation malaisienne du bois et il participera dès lors à la quasi-totalité des sessions. Il est Président du Groupe consultatif sur le commerce (TAG)



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quelles ont été les plus importantes réalisations du Conseil depuis le début de votre participation?

Elles sont trop nombreuses pour toutes les nommer, mais deux se distinguent: l'excellente série de directives techniques et les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales naturelles (C&I), une véritable innovation.

Sur un plan plus personnel, la création du TAG et du Groupe consultatif de la société civile ont aussi été une réalisation importante; elle a permis à des «ennemis traditionnels» de travailler ensemble, de même qu'avec le Conseil. Aujourd'hui, les rapports entre les organisations non gouvernementales (ONG) et le commerce des bois tropicaux sont nettement plus constructifs qu'aux premiers jours, lorsque de nombreux militants et ONG s'activaient pour interdire l'exploitation forestière sous les tropiques et que l'OIBT était nouvelle sur la scène de la foresterie internationale. Au début des années 90, les manifestations étaient monnaie courante lors des sessions du Conseil; les militants manifestaient à l'extérieur pendant que les réunions se déroulaient à huis clos et en présence de vigiles.

Quelles furent les retombées de ces réalisations?

Véritable révolution, les C&I, publiés en 1992, représentaient une approche systématique des complexités de la foresterie tropicale. Ils ont influencé l'approche des organisations intergouvernementales à l'égard de la foresterie tropicale par la suite. Plus important, les C&I ont permis aux pays producteurs de comprendre la gestion durable des forêts (GDF) et de la favoriser.

Quels sont les principaux points forts du Conseil, et ses points faibles?

La nature partisane de la composition de l'OIBT, entre membres producteurs et consommateurs, constitue pour le Conseil une force, mais aussi une faiblesse. Ce sont les deux faces d'une même pièce. Ce système engendre des discussions

aussi intenses que ciblées, mais il révèle aussi les intérêts divergents des deux groupes. En raison de cette approche disparate, il est difficile, voire problématique, pour les deux camps de se mettre d'accord sur certains dossiers de la foresterie et du commerce du bois.

Comment voyez-vous le rôle du Conseil à l'avenir?

La communauté internationale a braqué ses projecteurs pour la première fois sur les forêts tropicales dans les années 80. Elle s'est ensuite axée sur la «pérennisation», qui a éventuellement évolué vers la «certification des bois», puis vers la «légalité». Ces dernières années, le «changement climatique» est devenu la priorité.

À mon avis, le Conseil n'a pas bien suivi la trajectoire des projecteurs, bien qu'il ait démarré brillamment avec la «pérennisation», ou encore des travaux pionniers et des publications sur la GDF. Le Conseil a laissé tombé le bâton de la certification sans pouvoir s'emparer du bâton de la légalité? Le Conseil a-t-il en main le bâton du changement climatique?

Malgré les appels pressants du TAG les premières années, le Conseil a choisi de ne pas travailler sur la certification et la légalité des bois. Or, il s'est avéré que d'autres organisations internationales ont assumé notre rôle et nous ont repris ces défis à leur compte. L'OIBT a laissé échapper deux occasions en or d'avoir un impact énorme sur la foresterie. À Libreville en novembre 2013, le TAG a de nouveau appelé instamment le Conseil à monter au créneau ou risquer d'être mis sur la touche par d'autres. Le TAG a dit: «L'OIBT pourrait devenir un spectateur sur la scène internationale et nous nous contenterons de rester assis dans les tribunes pour regarder les autres jouer le match de la foresterie tropicale».

Entretien avec Chen Hin Keong

M. Chen Hin Keong est le responsable du Programme mondial sur le commerce forestier de TRAFFIC. Il a participé à sa première session du Conseil international des bois tropicaux en 2001. Il a aidé à créer le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 2002, dont il est actuellement le Co-président



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quelles ont été les plus importantes réalisations du Conseil depuis le début de votre participation?

De mon point de vue, la plus importante réalisation du Conseil a été la création du GCSC. Ce Groupe relaie au Conseil la voix de la société civile; il lui donne en particulier une nouvelle perspective sur la problématique du genre, ainsi que sur le foncier et le régime foncier forestier. Il est vital que le Conseil dispose d'un organe tel que le GCSC pour contribuer ces apports et introduire des points de vue différents dans le processus décisionnaire du Conseil. Les forêts ne servent pas uniquement à l'exploitation et au commerce du bois; bien d'autres aspects sont en jeu, comme le changement climatique et toute la gamme de services et avantages que procurent les forêts aux populations qui y vivent ou sont tributaires de leurs ressources. Ils doivent être pris en compte dans les décisions du Conseil et c'est pourquoi la société civile a un rôle important à jouer pour se faire l'écho de cette voix.

Quels effets le GCSC a-t-il eus sur le Conseil?

L'OIBT fait du bon travail en matière d'orientation, dans le sens où elle élabore des cadres que les pays membres peuvent utiliser pour s'orienter et exploiter à leurs propres fins statutaires dans le contexte national. Concernant le GCSC, les effets se mesurent en termes d'assurer que nos intérêts et vues soient acceptés et adoptés au sein des directives et normes que l'OIBT a élaborées. Par exemple, j'ai participé, dans le cadre du GCSC, à la révision des lignes directrices sur la GDF¹, et nous avons pu contribuer des apports pour nous assurer que les questions relevant des droits fonciers, des droits coutumiers autochtones, des problèmes liés au changement climatique et autres aspects qui nous concernent – et qui étaient pour ainsi dire absents de la version originelle de 1990 – soient reflétés dans la nouvelle version.

¹ Il s'agit des Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles.

Nombreux sont ceux qui s'intéressent à ces questions, y compris les gouvernements, mais il est certain que le GCSC a fait tout son possible pour être sûr que les droits fonciers, les moyens de subsistance et les avantages des populations locales et autochtones soient davantage pris en compte. Nous voulons croire que nous avons eu un impact, aux côtés d'autres. Deuxièmement, je pense pouvoir dire que ce à quoi nous avons récemment contribué a été la formulation de l'actuel Plan d'action stratégique de l'OIBT, auquel nous avons apporté des idées fortes.

Selon vous, quels sont les principaux points forts du Conseil?

La force du Conseil tient au fait qu'il est dédié aux forêts tropicales et qu'il constitue la seule plateforme exclusivement axée sur les questions qui en relèvent. Il réunit consommateurs, producteurs et transformateurs de bois tropicaux. S'il s'acquitte correctement de sa mission, le Conseil devrait être en mesure de relayer ses délibérations vers d'autres tribunes, comme la Convention sur la diversité biologique ou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour y introduire les points de vue et idées des régions tropicales. Et je pense que cela est très important. L'Accord international sur les bois tropicaux qui est en vigueur à une très vaste portée, dans le sens par exemple où il a une vue élargie des services et avantages que procurent les forêts tropicales, de sorte que les délibérations du Conseil devraient être tout à fait pertinents lors d'autres rencontres mondiales connexes.

Quels sont ses points faibles?

Les sessions du Conseil impliquent de nombreuses négociations difficiles, avec les diverses parties en jeu qui poussent dans des directions divergentes, ce qui finit par diluer certaines questions essentielles. C'est l'une de ses principales faiblesses. Il y en a une seconde, le fait que le Conseil ne soit pas en mesure de sanctionner les pays



Monter au créneau: M. Chen Hin Keong pense que le Conseil devrait montrer la voie sur certaines questions clés. *Photo: ANPM*

membres. En conséquence, même s'il essaie de toutes ses forces d'adopter de bonnes politiques et normes, comme les directives sur la GDF, les pays résistent en raison de leur coût, des défis que cela engendrera pour leurs industries, ou de la difficulté à les mettre en œuvre ou à les appliquer. Le Conseil fonctionne également au niveau international et ne dispose pas de liens solides sur le terrain. En revanche, nombre de projets sont spécifiques à des sites particuliers, et les gouvernements n'appliquent pas au niveau national les recommandations d'une manière holistique et qui puisse faire l'objet d'un suivi.

L'OIBT est composée de quasiment l'ensemble des pays du monde tropical, ce qui donne au Conseil une force de pression potentiellement considérable, mais qui n'est pas toujours exploitée. Par exemple, le Conseil aurait pu créer quelque chose de similaire au Règlement sur le bois de l'Union européenne, ou à la Loi Lacey aux États-Unis, ou encore la Loi australienne interdisant l'exploitation forestière illicite, qui ont tous pour objectif de contrecarrer l'entrée de bois illégaux sur leur territoire, aidant ainsi les pays producteurs à lutter contre l'exploitation illégale. Au lieu de quoi, ces choses ont été faites au coup par coup.

Comment voyez-vous le rôle du Conseil à l'avenir?

On doit voir le Conseil montrer la voie sur certaines questions clés, comme la REDD+ dans la sphère du changement climatique, l'illégalité et la bonne gouvernance des forêts. Si les institutions et les groupes d'intérêt ne voient pas le Conseil prendre la main sur ces questions, ils tenteront de former leurs propres organes. Quoiqu'il en soit, les bois tropicaux demeurent la raison d'être de l'OIBT, alors qu'ils ne sont qu'un aspect mineur dans toutes les autres enceintes relevant des forêts. Au final, les bois tropicaux sont une ressource renouvelable et il serait donc dommage que nous perdions cette chance d'avoir une plus grande influence et d'aider les pays concernés à gérer leurs forêts de manière qui

soit durable et équitable pour leurs populations. Le Conseil a donc un rôle crucial à jouer. Il peut apporter un équilibre: les consommateurs ont besoin de bois, mais les forêts naturelles ne peuvent répondre à l'ensemble de la demande. Aujourd'hui, nombre de pays se tournent vers les plantations, et ces plantations productrices de bois – et d'autres produits récoltés à partir des arbres – grignotent les terres forestières, de sorte qu'il nous faut trouver un équilibre entre consommation, développement et conservation. Le Conseil peut aider ses membres à équilibrer le développement dans la transparence, et à adopter l'approche de la bonne gouvernance tout en répondant aux besoins des populations qui vivent dans les forêts.

Entretien avec Makoto Sekiyama

M. Makoto Sekiyama est le Directeur général des affaires extérieures à la Ville de Yokohama, où se situe le siège de l'OIBT. M. Sekiyama est responsable des questions liées à l'OIBT auprès de la ville depuis sept ans



Photo: R. Carrillo (OIBT)

Si l'on se replace dans le contexte du milieu des années 80, pourquoi Yokohama a-t-elle offert d'accueillir l'Organisation internationale des bois tropicaux qui venait d'être créée?

Le port de Yokohama est réputé être la porte d'entrée du Japon sur le monde. Après son ouverture dans les années 1850, il est devenu une destination importante, d'abord pour les marchands des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays occidentaux, et plus tard de ceux de Chine et d'Inde. On peut dire que Yokohama a été la cité qui a lancé le commerce international du Japon, une idée que partagent encore largement mes concitoyens.

Au milieu des années 80, Yokohama ambitionnait de devenir une ville internationale dynamique, comme en témoignent les efforts menés pour la mettre en valeur avec la construction d'un centre de conférences internationales dans le nouveau quartier de Minato-Mirai ou encore la mise en avant d'un cadre de vie agréable pour les étrangers. Parallèlement, a vu le jour une nouvelle organisation internationale (l'OIBT) dont la mission consistait à favoriser la conservation et le développement adéquat et efficace des forêts tropicales. Il s'agissait d'un idéal tout à fait en phase avec la vision de Yokohama, qui était de ne pas être seulement un pôle d'activité commerciale et économique, mais aussi de contribuer à l'environnement. Telles furent les raisons qui ont motivé Yokohama à accueillir le siège de l'OIBT.

Comment Yokohama a-t-elle bénéficié de la présence de l'OIBT sur son sol au cours des presque 30 dernières années, et vice-versa?

La présence de l'OIBT a eu beaucoup d'influence sur la réussite de Yokohama à attirer d'autres organisations internationales pour qu'elles s'installent ici dans les années 90, comme le Programme alimentaire mondial ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cela a valorisé la ville, exactement comme ses édiles l'avaient envisagé.

Comme vous le savez, les sessions du Conseil international des bois tropicaux réunissent de nombreux participants qui séjournent à Yokohama, et notre souhait est que ces visiteurs repartent avec une bonne impression de notre ville et encouragent à y venir. Le développement du quartier de Minato-Mirai venait tout juste de démarrer lorsque l'OIBT est arrivée à Yokohama en 1986; il est aujourd'hui un site réputé de la région de la capitale nationale du Japon. La ville est fière de toujours mentionner l'OIBT dans ses activités de relations publiques et cet effort a été récompensé avec la tenue de deux importantes conférences internationales en 1994, peu après le déménagement de l'OIBT à Minato Mirai (en 1991): l'une fut la dixième Conférence internationale sur le Sida et l'autre la Conférence des Nations Unies sur la réduction des catastrophes naturelles. Plus récemment, nous avons accueilli la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) en 2008, la Réunion des dirigeants économiques de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) en 2010 et la TICAD V en 2013, pour n'en citer que quelques-unes. On peut dire que, grâce à ces efforts, plus de 160 000 visiteurs sont venus à Yokohama pour participer à des conférences internationales. Cela fait connaître notre ville à travers le monde pour la plus grande fierté de mes concitoyens.

Quant aux avantages qu'en a retirés l'OIBT, Yokohama est fière d'être un mécène de l'Organisation et pense que la ville est non seulement un sponsor, mais aussi une véritable partie prenante. Nous pensons qu'accueillir une organisation qui s'attaque à des questions d'ordre mondial touchant à la protection et à la gestion durable des forêts tropicales est parfaitement compatible avec la vision de notre ville et de ses habitants.

En outre, je pense que l'OIBT y a trouvé des avantages en termes de réduction des coûts de fonctionnement du siège pour ses membres puisque la ville en assume une partie, y compris les frais d'organisation des sessions du Conseil lorsqu'elles ont lieu à Yokohama.

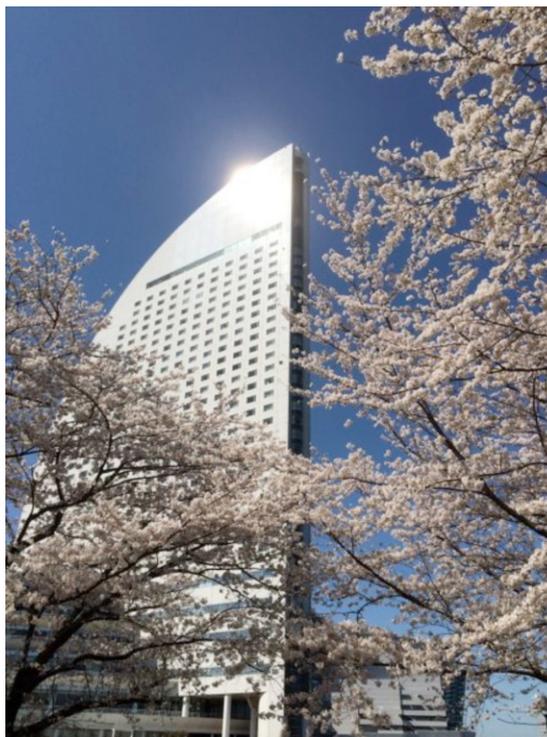
Comment voyez-vous le rôle de l'OIBT à l'avenir?

Récemment, on parle beaucoup du changement climatique et du réchauffement planétaire. Nous savons que l'objectif de l'OIBT est la gestion durable des forêts tropicales, et même si cela ne paraît pas évident à première vue, les forêts tropicales ont un rôle important à jouer s'agissant de prévenir, de combattre et d'atténuer les effets du changement climatique et du réchauffement planétaire; en effet, la conservation des forêts pourrait être l'une des clés qui permettront de résoudre le problème du changement climatique en raison de leur capacité à fonctionner comme des réservoirs de carbone. L'OIBT peut intervenir sur ce sujet, ce qui peut aussi habiliter les populations à conserver et à gérer leurs forêts tropicales dans une optique pérenne.

Je ne peux m'empêcher de me demander si ce n'est pas à cause du changement climatique que nous avons perdu autant de vies durant les récents glissements de terrain catastrophiques provoqués par les fortes précipitations au Japon cette année. Je pense donc que jouer un rôle dans la protection des forêts tropicales et favoriser la gestion durable des forêts devraient figurer au cœur des futurs travaux de l'OIBT.



Minato-Mirai: L'aménagement de ce quartier a coïncidé avec la création et le développement de l'OIBT. *Photo: Bulletin des Négociations de la Terre*



Le siège de l'OIBT: La tour Pacifico-Yokohama dans le quartier de Minato-Mirai à Yokohama. Le Pacifico-Yokohama héberge notamment le siège de l'OIBT. *Photo: R. Carrillo (OIBT)*

Comment voyez-vous la relation entre l'OIBT et les habitants de Yokohama évoluer à l'avenir?

Je me souviens parfaitement de la Conférence internationale sur la sensibilisation de la jeunesse à l'environnement qui s'est tenue en 2009, sous l'égide conjointe de l'OIBT, de la Ville de Yokohama et du Gouvernement japonais, à laquelle non seulement des jeunes de Yokohama, mais aussi d'autres parties du monde avaient participé pour apprendre sur les forêts tropicales. Je pense que ce type d'événement peut avoir des répercussions considérables sur la prochaine génération, qui poursuivra la tâche de résoudre les problèmes d'aujourd'hui. J'espère que l'OIBT continuera de sensibiliser les futures générations d'habitants de Yokohama, ainsi que d'autres pays et cités, et les inspirera en les éclairant sur ce qu'ils peuvent faire pour conserver l'environnement mondial.

L'OIBT a toujours participé à des activités de sensibilisation dans la ville en donnant des conférences et en invitant des jeunes à découvrir ses travaux, et j'espère que ces activités se poursuivront.

Entretien avec José Trinidad Suazo Bulnes

M. José Trinidad Suazo Bulnes participe aux sessions du Conseil international des bois tropicaux depuis 2010 en qualité de membre de la délégation hondurienne. Il a été Président du Conseil en 2013



Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Quels furent les principaux défis auxquels le Conseil a été confronté durant votre mandat de Président?

Notre grand défi a été de nous mettre d'accord sur le processus de sélection d'un nouveau directeur exécutif de l'OIBT.

L'adoption des *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* fut un autre défi majeur.

Pourriez-vous nous parler de l'atmosphère qui régnait au sein du Conseil lors de la 49^e session?

Au début, l'atmosphère était un peu tendue; les débats étaient approfondis, souvent passionnés et pas du tout faciles, mais de manière générale nous avons réussi à trouver un accord sur plusieurs questions de poids. Plus tard, au fil de la session, l'atmosphère était plus à la collaboration lorsque les membres ont mis de côté leurs intérêts particuliers pour participer de manière positive et constructive. Je suis reconnaissant à toutes les parties aux négociations d'avoir fait preuve de flexibilité et d'esprit d'engagement.

Quelles réalisations du Conseil considérez-vous comme majeures?

Les diverses décisions que le Conseil a prises au cours des années en vue de favoriser le commerce des bois tropicaux issus de forêts en gestion durable et exploitées dans la légalité ont ouvert la voie à la mise au point de dispositifs innovants de traçabilité du bois dans plusieurs pays, ainsi qu'à l'élaboration de processus de suivi de la forêt et de certification du bois. Récemment, le Conseil a pris des initiatives fortes en vue de promouvoir les technologies efficaces de transformation du bois en finançant des programmes de formation comme moyen de renforcer la capacité des pays producteurs de bois.

La coopération entre l'OIBT et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction s'est resserrée ces dernières années, un point important. L'Initiative OIBT-CBD (Convention sur la diversité biologique) de collaboration ne cesse de se renforcer, dans l'objectif général de valoriser la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales avec

la participation directe des acteurs locaux et en s'attaquant aux principaux facteurs de disparition de la biodiversité dans les forêts tropicales. Lors de la 49^e session, l'une des décisions importantes du Conseil en matière de financement a été d'attribuer des Bourses de l'OIBT pour un montant de 151 445 \$EU.

Selon vous, quel a été l'impact de l'OIBT?

Depuis son entrée en fonction en 1987, l'OIBT a financé plus d'un millier de projets, avant-projets et activités dont le chiffre s'élève à plus de 400 millions \$EU. Dans les pays membres producteurs, la superficie de forêt sous gestion durable a considérablement augmenté depuis la création de l'Organisation.

L'OIBT a élaboré plusieurs documents d'orientation faisant l'objet d'un accord international destinés à favoriser l'application des lois forestières, la gestion durable des forêts et la conservation des forêts. Le Conseil apporte une aide remarquable à ses pays membres tropicaux pour leur permettre d'adapter ces politiques au contexte local et de les mettre en œuvre sur le terrain par des projets. Revers de la médaille, la principale faiblesse du Conseil est liée à sa capacité limitée à financer la pleine mise en œuvre de son mandat, tel qu'il est entériné dans le Plan d'action stratégique pour 2013-2018.

Comment voyez-vous le rôle du Conseil à l'avenir?

Suite à l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006, qui inclut des buts ambitieux sur les plans social, économique et environnemental, et à l'adoption du Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018, l'OIBT a une extraordinaire opportunité d'améliorer la contribution des forêts tropicales à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Conseil devrait davantage renforcer ses travaux d'orientation afin d'encourager la gestion durable des forêts et de favoriser le commerce des bois et produits dérivés obtenus suivant des modes pérennes. Il devrait par ailleurs s'attacher à favoriser les produits forestiers non ligneux et les services environnementaux en matière de gestion durable des forêts; encourager la restauration des forêts tropicales dégradées et la remise en état des terres forestières dégradées; valoriser davantage les activités de relations publiques, de sensibilisation et de communication afin de mieux relayer les objectifs et réalisations de l'Organisation; et renforcer l'emploi des technologies efficaces de transformation du bois dans les pays producteurs de bois tropicaux.

Entretien avec Rob Busink

M. Rob Busink a soutenu son mémoire de mastère sur les bois tropicaux dans le cadre du Programme sur les matières premières de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il est membre de la délégation néerlandaise auprès du Conseil international des bois tropicaux depuis 2009. Il est le Président du Conseil en 2014



Photo: R. Carrillo (OIBT)

Quels sont les principaux défis auxquels le Conseil devra faire face lors de sa 50^e session?

La gestion du temps sera pour nous tous un défi, et notamment pour le Président. Nous avons plusieurs dossiers à l'ordre du jour, et je pense que le principal sera la nomination du nouveau Directeur exécutif de l'Organisation. Il s'agit d'une décision importante. L'année dernière, nous avons longuement discuté du profil du prochain Directeur exécutif et nous avons maintenant une présélection de six postulants. Cela dépend aussi de la manière d'envisager le futur de l'OIBT et de savoir quel Directeur exécutif y répondra le mieux.

Nous rencontrons aussi des difficultés concernant la mobilisation de ressources. Lorsque vous regardez les ambitions de l'OIBT, notamment dans notre Plan d'action stratégique et le Programme de travail biennal, et que vous voyez ce que nous pensons être nécessaire en termes de budget par rapport à ce qui est disponible, l'écart est énorme. Nous avons eu une discussion il y a deux ans sur la manière d'accroître les fonds de l'OIBT, mais le défi subsiste.

Troisièmement, un rapport sur les incidences des politiques d'achat public va être discuté au sein du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés, ainsi que lors de la séance plénière du Conseil. Cette question est apparue il y a presque quatre ans, et elle est aussi complexe que sujette à controverse. En revanche, les Producteurs attendent que les conditions d'accès au marché des régions consommatrices soient claires, mais divers gouvernements des pays consommateurs ont mis en place des politiques favorisant la consommation de produits issus de forêts en gestion durable. Par ailleurs, il y a aussi des politiques prohibant la mise sur le marché de bois issus de l'exploitation illégale; aux États-Unis vous avez la Loi Lacey; dans l'Union européenne, il y a le Règlement sur le bois de l'Union européenne; et récemment, l'Australie a également instauré une loi en ce sens. J'imagine donc que, pour nombre de pays, tout cela pourrait être source de confusion, de sorte que ce rapport va nous donner une meilleure idée des répercussions qu'ont ces politiques.

Nous devons également discuter de la révision du *Statut et Règlement du personnel*. Une autre question importante a trait à la présence régionale de l'OIBT, à ses bureaux régionaux. Les membres ont été invités à présenter des soumissions sur les rôles et fonctions des bureaux régionaux.

Nous avons beaucoup de dossiers importants, et il sera donc ardu de gérer le temps dont nous disposons. J'espère que chacun fera preuve d'esprit constructif et coopératif, car, au final, nous tendons tous vers le même objectif, à savoir un commerce viable des bois tropicaux et la gestion durable des forêts.

Comment percevez-vous l'atmosphère au sein du Conseil?

J'ai maintenant assisté à plusieurs sessions du Conseil et je me souviens que l'une d'elles – lorsque nous avons débattu des politiques d'achat public – avait été particulièrement tendue, voire antagoniste. Mais au cours des dernières sessions, je pense que nous avons fait bouger les lignes, notamment lorsque nous avons discuté du Plan d'action stratégique, et je crois que nous avons progressivement mis en place un climat plus constructif et propice à la collaboration. Il est possible que chacun se rende compte qu'il nous faut coopérer pour avoir une organisation forte, des politiques solides et, en conséquence, un secteur des forêts tropicales qui soit vigoureux.

À l'heure actuelle, nous travaillons sur des bases qui pourraient engendrer des rapports antagonistes au sein du Conseil, du fait que nous ayons deux catégories de pays: d'un côté les Producteurs de bois tropicaux et de l'autre les Consommateurs, et il va de soi que les uns et les autres ont des intérêts divergents. Mais la situation est dynamique, en constante évolution et complexe: des pays consommateurs produisent aussi des produits bois tropicaux. La Chine, par exemple, est considérée comme un pays consommateur alors qu'elle produit aussi divers produits bois tropicaux. Certains pays producteurs sont aussi d'importants pays consommateurs de bois tropicaux; par exemple, la majeure partie des bois tropicaux produits au Brésil est consommée sur

place. Donc, au final, nous sommes toutes parties prenantes à la chaîne de valeur forestière, et notre intérêt commun réside dans la gestion durable des forêts et dans une offre en bois tropicaux qui soit pérenne sur le long terme. Peut-être prenons-nous conscience de cela de manière grandissante, ce qui contribue à une atmosphère plus collaborative.

Quels sont les principaux points forts et les avantages comparatifs du Conseil?

La force du Conseil tient au fait que tous les gouvernements des pays producteurs et consommateurs soient présents autour de la table. Je pense que l'Accord international sur les bois tropicaux est le premier relevant des matières premières à avoir aussi sérieusement pris en compte la pérennisation de la ressource. Le travail qui consiste à favoriser la pérennisation est une force. Il relève de tant d'aspects, l'aspect social, l'aspect biodiversité, l'aspect économique; nous les prenons tous en compte au sein du Conseil.

Un autre point fort tient aux solides relations que l'OIBT entretient avec d'autres organisations, comme le montrent les protocoles d'accord avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et avec la Convention sur la diversité biologique. Je suis tout à fait favorable à ce que l'OIBT commence à travailler plus étroitement avec la Banque mondiale, qui joue un rôle très important dans le développement durable.

Je considère que, pour l'OIBT en général, mais aussi au niveau des pays, l'un des défis majeurs sera de parvenir à ce que la foresterie devienne partie intégrante des politiques nationales de développement durable. Les forêts ne sont pas considérées comme un sujet attractif sur le plan politique; lorsque l'on parle de climat, de biodiversité ou d'énergie durable, on s'intéresse beaucoup à vous, mais la plupart des politiques ne savent pas que dans toutes ces questions, les forêts peuvent jouer et jouent un rôle très important. Il nous faut donc travailler beaucoup plus à influencer sur les politiques; si nous pouvons accroître cette influence, il pourrait être aussi plus facile de résoudre le défi de la mobilisation de ressources.

Quels sont ses points faibles?

Comme je l'ai indiqué, l'un des atouts de l'Organisation et du Conseil réside dans la vaste portée de ses travaux, mais c'est aussi une faiblesse, parce que nous pouvons perdre de vue notre cap. Nous avons une vision élargie, mais le péril est qu'elle est peut-être trop étendue.

L'absence de participation active du secteur privé est un autre point faible. Il faut que l'industrie s'implique davantage et le Conseil devrait encourager dans une plus grande mesure le rôle que l'OIBT peut jouer sur les marchés des bois tropicaux. Ce que nous voyons à long terme, c'est le besoin grandissant en matières premières respectueuses de l'environnement; or les bois tropicaux issus de forêts tropicales en gestion durable répondent précisément à ce profil. L'OIBT pourrait travailler plus étroitement avec le secteur privé en vue, par exemple, d'aider à garantir l'offre en matières premières. Il nous faut aussi examiner comment les travaux de l'OIBT

pourraient avoir un plus grand impact sur les politiques de développement durable au sens large. L'un des problèmes du Conseil – et il n'est pas le seul dans ce cas – est que nos discussions demeurent très isolées. Il faudrait qu'elles soient davantage intégrées aux politiques nationales afin d'accroître l'influence du secteur forestier en général.

Comment voyez-vous le rôle de l'Organisation à l'avenir?

L'OIBT est une organisation unique en son genre. Elle représente le seul accord juridiquement contraignant sur les forêts (en l'espèce les forêts tropicales) au niveau mondial, qui en couvre tous les différents aspects. Elle est axée sur les bois tropicaux, mais dans le contexte de la gestion durable des forêts, et de ses aspects social, économique et écologique. Nous disposons d'un concept unique; les forêts tropicales sont les forêts les plus en péril; nous avons tout le monde autour de la table; et nous avons une vision très large des choses. Par conséquent, je pense que l'OIBT est susceptible de jouer un rôle important s'agissant de résoudre quelques-uns des plus grands défis auxquels nous allons être confrontés dans un avenir proche. Nous pouvons encourager la gestion durable des forêts tropicales, aider à alimenter les communautés locales et internationales en fibres de bois, y compris les biocarburants, et faire avancer le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

L'année prochaine sera très importante, car nous allons débattre de l'examen de l'Arrangement international sur les forêts, et l'OIBT est l'un des éléments de cet arrangement. La question de l'offre en matières premières va prendre une importance grandissante et le bois est une matière première qui peut résoudre nombre de problèmes environnementaux. L'OIBT devrait donc prendre une part nettement plus active aux diverses réunions et se faire davantage entendre sur ce qu'elle peut faire pour aider à résoudre les problèmes internationaux. L'OIBT peut continuer à encourager la coopération entre Producteurs et Consommateurs dans un contexte de marchés du bois en évolution; aider à concrétiser la REDD+; encourager le développement de bioénergies; et aider à ce que les paiements des services environnementaux soient plus opérationnels. L'OIBT peut aussi aider à mettre en place des chaînes viables pour le commerce des produits de base qui contribuent à la déforestation, et encourager le développement de plantations forestières afin de répondre aux besoins ultérieurs en bois tropicaux.

Des boursiers de l'OIBT racontent

Plusieurs des personnes interviewées dans ce numéro d'AFT ont observé que le Programme de bourses de l'OIBT était l'une de ses activités les plus remarquables en matière de renforcement des capacités. Quelques anciens boursiers de l'OIBT nous racontent ici leur expérience

Daniella Pauletto (Brésil), 34 ans, professeure adjointe à l'Universidade Federal do Oeste do Pará

En 2008, M^{me} Pauletto a suivi au Costa Rica un Programme international d'études sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles:

«Ma bourse de l'OIBT m'a permis d'avoir accès à une formation supérieure de première classe. En participant à ce Programme, je me suis intéressée aux dispositifs de paiements des services environnementaux (PSE) et aux forêts modèles. Récemment, j'ai participé au processus de sélection pour un poste universitaire, et l'un de mes atouts fut précisément ma connaissance des dispositifs PSE, du changement climatique et de la gestion des forêts que j'avais acquise grâce à ma bourse de l'OIBT. L'un des grands avantages d'avoir participé à ce type de programme a été de pouvoir me constituer un réseau de contacts professionnels, auquel j'ai toujours accès aujourd'hui. J'estime que les bourses de l'OIBT sont extrêmement utiles dans la mesure où elles permettent aux chercheurs et étudiants de participer à des programmes d'études que les institutions nationales ne peuvent mettre en place.»



Sur le terrain: M^{me} Daniela Pauletto délimite une parcelle d'étude temporaire en forêt tropicale naturelle. Photo: D. Pauletto

San Win (Myanmar), 54 ans, vice-recteur de l'Université de foresterie rattachée au Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie

M. San Win, qui a bénéficié d'une bourse de l'OIBT en 2003 et en 2008, a étudié les pratiques agricoles itinérantes des tribus montagnardes du Myanmar:

«Grâce à mes bourses de l'OIBT, j'ai pu documenter les pratiques de l'agriculture itinérante de diverses tribus montagnardes, dont certaines sont véritablement durables pour les sols tout en réduisant les effets sur les forêts naturelles rélictuelles. Un exemple manifeste en est la gestion des jachères par la tribu des Danus. Les Danus utilisent le tournesol sauvage (*Tithonia diversifolia*) comme espèce à jachère. Leur mode de gestion consiste à couper cette culture deux fois dans l'année sur les terres abandonnées; cela apporte de la biomasse au sol, car le tournesol sauvage, une espèce d'herbe, se décompose facilement. Deux ans après cette pratique d'aménagement, les Danus cultivent de nouveau la même surface. Ils ne nécessitent que quelques parcelles pour maintenir leur mode de vie tout en conservant la fertilité des sols et en maintenant les forêts naturelles rélictuelles. Le Programme de bourses de l'OIBT valorise les compétences des forestiers dans leurs travaux de recherche en foresterie et domaines connexes ainsi que leur compréhension en la matière. La foresterie est l'un des principaux secteurs économiques du Myanmar et il est certain que pérenniser la gestion des forêts facilite le développement durable du pays.»



Travaux de culture itinérante: M. San Win parle avec un paysan local dans un champ de culture itinérante durant sa visite sur site destinée à documenter les pratiques de l'agriculture itinérante dans le nord du Myanmar. Photo: S. Win

Paul Bosu (Ghana), 47 ans, chercheur scientifique en chef à l'Institut ghanéen de recherche forestière

M. Bosu a obtenu deux bourses de l'OIBT, l'une pour mener des travaux de recherche en maîtrise en 1993 et l'autre pour suivre une formation courte sur le leadership en matière d'environnement et de communication en 2009:

«Mes bourses m'ont permis de rencontrer des experts et de me rendre dans des laboratoires aux États-Unis afin de terminer mes masters. Grâce à cela, j'ai pu identifier les ennemis naturels d'un nuisible des arbres, mettre au point des protocoles pour le traiter et le gérer sur le terrain, et améliorer mes compétences en gestion sanitaire des forêts. En conséquence, j'ai eu l'opportunité d'effectuer un doctorat en entomologie forestière. Depuis mon retour au Ghana, j'ai mis mes compétences au service de l'action que mène le Ghana en matière de plantations forestières. Je pense que les activités de recherche et promotionnelles ont substantiellement contribué à la création de plantations forestières à essences mixtes au Ghana. En outre, le programme d'études en leadership environnemental m'a aidé à apporter une contribution riche de sens au développement d'un écotourisme basé sur les papillons au Ghana, ce que mon organisation a mis en œuvre, et il m'a également aidé à m'impliquer auprès des jeunes au Ghana dans la plantation d'arbres et la conservation de l'environnement. Sans ces bourses, je n'aurais peut-être pas eu la possibilité d'acquérir ces compétences.»



Des résultats mitigés: M. Paul Bosu explique un dispositif de plantation expérimentale d'essences mixtes au Ghana. Photo: P. Bosu



Travaux de collectivité: M^{me} Sandra Rodriguez (qui pointe le doigt) rencontre une communauté dans le cadre de ses recherches sur les aspects humains de la gestion des forêts. Photo: S. Rodriguez

Sandra Rodriguez (Colombie), 43 ans, professeure adjointe à l'Universidad Autonoma de Chihuahua (Mexique)

En 2001, M^{me} Rodriguez a suivi un programme de maîtrise en ressources forestières et mené des recherches sur les marchés des produits forestiers sur le littoral sud-pacifique colombien:

«Ma bourse de l'OIBT a eu des conséquences favorables indélébiles sur ma carrière. Grâce à cette bourse, j'ai pu mener à terme de manière satisfaisante mon mastère en ressources forestières, ce qui m'a ensuite ouvert la porte de mon doctorat en gestion forestière. Elle m'a en outre aidée à étendre mes connaissances dans divers contextes et pays. Aujourd'hui, je travaille sur des projets de recherche appliquée sur le terrain au Mexique et en Colombie et j'ai préparé une publication scientifique sur les dimensions humaines de la gestion des forêts. En 2008, j'ai été sélectionnée comme spécialiste du marché international des bois tropicaux agréée par l'OIBT et été lauréate du Prix d'excellence de la recherche du Programme des sciences environnementales de l'université de l'État d'Oklahoma en 2009. L'UIFRO m'a par ailleurs décerné un Prix du mérite des recherches doctorales en 2014. Mes travaux de recherche sur les aspects humains de la gestion forestière aideront à concevoir des politiques qui soient en phase avec les valeurs et cultures des populations, et cela aide les professionnels à comprendre la dynamique sociale au sein des forêts, ce qui est important pour mettre en place la GDF.»

Christine Fletcher (Malaisie), 38 ans, responsable de recherche en chef à l'Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

M^{me} Fletcher a suivi un programme d'études en leadership environnemental à l'Institut Smithsonian aux États-Unis en 2005:

«Ce programme m'a fait connaître une myriade de techniques de gestion et de leadership, m'a amenée à découvrir par moi-même mon sens inné de la direction et m'a aidée à le développer et à l'exprimer en paroles et en action. Le programme a également ravivé ma motivation, clarifié mes objectifs et m'a donné pour ambition d'exceller dans ma carrière. Les compétences et l'expérience que j'ai acquises au cours de cette formation courte m'ont extraordinairement aidée à gagner en assurance et m'ont préparée à assumer un rôle dirigeant plus important dans mon organisation. Je suis aujourd'hui responsable de la Branche écologie forestière et Coordinatrice principale de la Station de recherche du FRIM à Pasoh. J'ai également été invitée à participer à des réunions internationales et à des processus nationaux d'élaboration de politiques ayant trait, par exemple, aux pratiques forestières, à la certification ou au changement climatique.



Travaux d'équipe: M^{me} Christine Fletcher (à l'avant) avec l'équipe de terrain chargée de mettre au point et tester le Manuel d'évaluation rapide de la biodiversité. Photo: C. Fletcher

J'ai participé à deux projets relevant de la GDF financés par l'OIBT. L'un d'eux, qui s'est achevé l'année dernière, a permis à mon équipe de produire un Manuel d'évaluation rapide de la biodiversité dans les forêts malaisiennes de production. Le Département forestier malaisien et l'OIBT ont apporté leur concours à ce manuel, que le ministère examine actuellement en vue de le mettre en œuvre au niveau national.

Brice Nganda (Gabon), 42 ans, Coordinateur du Programme forestier auprès du Bureau du Programme du WWF pour la région centre et responsable du Réseau mondial du commerce forestier

M. Nganda a suivi un programme de maîtrise en développement et aménagement intégré du territoire auprès de plusieurs institutions en France en 2010 :

«Ma bourse de l'OIBT m'a permis de faire avancer ma carrière. Avant la bourse, j'étais seulement titulaire d'une licence au terme de trois ans d'études universitaires et ma bourse m'a permis de mener à terme un mastère. Ce diplôme a eu pour résultat direct d'obtenir une promotion dans le cadre de ma carrière professionnelle au sein du service public gabonais. En outre, j'ai été formé à l'emploi d'outils professionnels comme le renforcement des capacités en gestion environnementale et en aménagement et développement intégrés du territoire. J'ai également pu partager mon expérience professionnelle et culturelle avec d'autres personnes venues des quatre continents. Avant ma bourse, j'étais à la tête d'un projet de forêt communautaire mené par CARPO (le bureau régional du WWF). Après ma bourse, j'ai été en mesure de postuler au poste de coordinateur de l'ensemble du Programme forestier du WWF au Gabon. Grâce aux compétences que j'ai acquises, je suis aujourd'hui le responsable adjoint du projet relatif aux Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT qui est actuellement mis en œuvre, et qui consiste à adapter les PCI à chacun des pays participant au projet. »



En mission: M. Brice Nganda se rend dans une concession forestière pour y mener une mission d'audit forestier dans le cadre d'un projet de l'OIBT. Photo: B. Nganda